

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FRANCHEVILLE (21284)



PIECE N°7.5 – BOIS ET FORÊTS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

Prescrit par délibération du : 08/12/2022
Arrêté par délibération du :
DATE ET VISA



Mandataire : Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr

www.dorgat.fr

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt communale de FRANCHEVILLE

Département : Côte d'Or

2015 - 2034

Surface cadastrale : 714,8193 ha
Surface retenue pour la gestion : 714,82 ha

Altitudes extrêmes : 468 m – 580 m

Révision d'aménagement

SRA : Schéma Régional d'Aménagement de Bourgogne



Certifié ISO 9001 et ISO 14001

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE FRANCHEVILLE	3
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	4
1.1 Présentation générale de l'aménagement	4
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement.....	4
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces	6
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	7
1.2.1 Description du milieu naturel.....	7
A - Topographie et hydrographie.....	7
B - Conditions stationnelles	7
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	8
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	9
B - Etat du renouvellement	10
C - Inventaires réalisés	11
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	12
1.3.1 Production ligneuse.....	12
A - Volumes de bois produits.....	12
B - Desserte forestière.....	13
1.3.2 Fonction écologique	13
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	14
A - Accueil et paysage	14
B - Ressource en eau potable	15
1.3.4 Protection contre les risques naturels	15
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	16
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	16
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	17
2.2.1 Traitements retenus	17
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	18
2.3 Objectifs de renouvellement	18
2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	18
2.3.3 Taillis et taillis sous futaie.....	19
2.4 Classement des unités de gestion	20
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques	20
A - Constitution des groupes d'aménagement	20
2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2034	22
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS.....	22
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	22
A - Documents de référence à appliquer	22

B - Coupes.....	22
C - Desserte.....	24
D - Travaux sylvicoles	24
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	24
A - Biodiversité courante	24
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	25
C - Réserves biologiques et réserves naturelles	25
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	25
A - Accueil et paysage	25
B - Ressource en eau potable	25
C - Chasse – Pêche.....	25
D - Pastoralisme	26
E - Affouage et droits d’usage	26
F - Richesses culturelles.....	26
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	27
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	27
A - Déséquilibre sylvo-cynégétique	27
B - Tassement des sols	27
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	27
A - Certification PEFC.....	27
B - Autres actions.....	27
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l’aménagement avec le DOCOB.....	27
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier.....	27

TITRE 3 - RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 28

3.1 Récapitulatifs.....	28
A - Volumes de bois à récolter.....	28
B - Estimation de la recette bois	30
C - Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel.....	31
3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement	32

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE FRANCHEVILLE

La forêt communale de Francheville d'une surface totale de 714,82 ha est constituée de deux massifs distincts -l'un totalement en situation tabulaire et l'autre présentant des plateaux en haut de versants entaillés de combes étroites et de topographie prononcée - et d'une parcelle isolée. Aménagée depuis 1974 en taillis-sous-futaie sur 90% de sa surface du fait de stations forestières à fertilité faible et en conversion en futaie régulière sur les zones plus productives correspondant aux combes et versants d'exposition nord, cette forêt présente deux vocations principales : la fourniture de bois de chauffage pour les affouages d'une part et d'autre part un enjeu cynégétique important.

On note que le chêne est largement dominant sur les plateaux avec une forte prépondérance de petits bois (\varnothing 20 et 25 cm à 1,30 m du sol et bois moyens (\varnothing 30 à 45 cm à 1,30 m du sol), pour des hauteurs totales moyennes variant de 8 à 18m. Les peuplements sont de qualité médiocre à moyenne avec un faible capital. Sur les versants le hêtre devient largement dominant avec une proportion de gros bois importante, des hauteurs totales moyennes supérieures à 25 m. Sur ces peuplements de hêtre sur forte pente la surface terrière moyenne de la futaie est toujours supérieures à 20 m²/ha. Par ailleurs on observe localement des jeunes peuplements feuillus et résineux au stade des premières éclaircies.

La présence d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I et d'une ZNIEFF de type II caractérise un enjeu moyen pour la fonction écologique.

L'enjeu social est défini par l'affouage, la chasse et l'inclusion du massif sud dans le périmètre du site inscrit du Val Suzon

Dans le prolongement de l'aménagement précédent deux objectifs principaux sont assignés à cette forêt :

- production de bois d'industrie avec renouvellement de la diversité sur l'essentiel de la surface ; ponctuellement production de bois d'oeuvre de hêtre et chêne sessile,

- gestion cynégétique en corrélation avec l'importance économique de la chasse qui représente le revenu principal de la forêt communale de Francheville tout en respectant la capacité d'accueil du milieu.

Ainsi pour la période 2015 - 2034 :

- 655,20 ha continueront d'être traités en taillis-sous-futaie,

- 58,69 ha continueront d'être traités en conversion des taillis-sous-futaie en futaie régulière de hêtre, chêne sessile et transitoirement résineux,

- 0,93 ha de cultures à gibier seront classés dans un groupe hors sylviculture à vocation cynégétique.

Les actions prévues à cet aménagement seront les coupes inhérentes aux différents modes de gestion prévus et l'achat et la mise en place de plaques de parcelles ; aucune autre action sylvicole, d'amélioration de la desserte n'est inscrite.

Le bilan, en baisse par rapport à celui de l'aménagement passé du fait d'un volume récolté en bois d'affouage nettement inférieur afin de maintenir une offre de bois de feu au delà de cette période, reste largement positif, en lien avec les revenus élevés de la chasse.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La commune de Francheville est propriétaire de la forêt.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	communale
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale de FRANCHEVILLE
Départements de situation	21 - Côte d'Or
Région nationale IFN de référence	313 - Montagne Bourguignonne
Schéma régional d'aménagement (SRA)	Bourgogne (Plateau calcaire de Bourgogne - zone B1)

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
21 - Côte d'Or	Francheville	714,8193
Total		714,8193

- **Période d'application de l'aménagement**

20 ans (2015 - 2034)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Communale de Francheville	F21972B	714,8193	12/10/1995	1994	2013

- **Carte de situation de la forêt**

La [carte de situation](#) de la forêt communale de Francheville est en [annexe 1](#).

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	714,8193
Surface retenue pour la gestion	714,82
Surface boisée en début d'aménagement	713,89
Surface en sylviculture de production	713,89

La surface en sylviculture de production est égale à la surface boisée en début d'aménagement et correspond à la surface retenue pour la gestion défalquée d'une culture à gibier d'une superficie de 0,93 ha sise parcelle 35.

- **Etat des lieux**

De manière générale on retrouve toutes les limites de la forêt communale, elles sont nettement établies et ne soulèvent aucune objection. Elles sont matérialisées sur le terrain par des chemins, fossés, murets et de nombreuses bornes.

Dans le cadre du diagnostic foncier préalable à la révision d'aménagement une analyse des surfaces accompagnée d'une recherche documentaire, notamment d'archives, a permis de faire le constat suivant :

La surface du SIFOB (Système d'Information FORêt et Bois) foncier est la surface cadastrale de l'ancien aménagement datant de 1994. De 1994 à aujourd'hui, aucun mouvement foncier n'a été enregistré. En observant l'annexe 1 (surfaces et références cadastrales des parcelles forestières) de cet aménagement, la comparaison avec les surfaces cadastrales actuelles a révélé 3 parcelles oubliées et des erreurs d'écritures dans les surfaces. Il s'agit respectivement des oublis des parcelles AE 49 d' 1 ha 09 a, E 10 d' 4 ha 99 a 40 ca, AC 85 d'08 a 68 ca, et, pour les erreurs, des parcelles E 18, AC 88, et AE 26.

La [liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier](#) est en [annexe 2](#).

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt appartient à la commune de Francheville de temps immémoriaux.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire est inchangé par rapport à celui de l'aménagement précédent.

- **Concessions**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Canalisation d'eau souterraine gérée par le Syndicat des Eaux de Saint-Martin du Mont	A compter du 1/1/1974 pour la durée d'exploitation de la canalisation	En limite parcelle 33 (réf.cad. AE 11)

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 1	faible 568	moyen 146	fort	715
	Fonction écologique		ordinaire 687	reconnu 28	fort	715
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local 493	reconnu 222	fort	715
	Protection contre les risques naturels	sans objet 715	faible	moyen	fort	715

Les niveaux d'enjeu de la production ligneuse sont définis sur la base des productions estimées par groupes stationnels du Schéma régional d'aménagement (SRA) et indiqués par UG (unités de gestion) entières.

L'enjeu de production ligneuse qualifié "sans objet" correspond à l'UG 35e qui est une culture à gibier ; l'enjeu de production ligneuse qualifié "faible" est déterminé par la situation des unités de gestion (UG) majoritairement constituées des groupes stationnels B1B et B1H.

L'enjeu moyen de la fonction sociale est déterminé par la présence d'un site inscrit (intégration dans le site inscrit du Val Suzon) sur le massif du bois du Soucy pour une surface de 221,93 ha.

L'enjeu reconnu de la fonction écologique correspond à la surface d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I située le long de la route forestière des Fontenis. Par ailleurs la forêt communale de Francheville est totalement incluse dans le périmètre d'une ZNIEFF de type II.

Aux vues des faibles enjeux de production ligneuse et des forts revenus liés à la chasse l'aspect cynégétique est identifié comme un enjeu majeur de la forêt communale de Francheville par le propriétaire.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La [carte des fonctions](#) de la forêt est en [annexe 3](#).

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore	713,89	Forte population d'ongulés faisant pression sur la repousse du taillis et des semis.
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)		
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	492,90	Topographie des versants parfois à fort coefficient de pente sur le

		massif nord
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse	714,82	Activité de chasse importante sur le massif, nombreuses infrastructures et aménagements liés à cette activité (miradors, barrières, panneau de signalisation)
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage	713,89	Sur les surfaces en sylviculture
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche		

- **Démarches de territoires**

La forêt communale de Francheville est intégrée dans le périmètre de la Charte Forestière du Territoire du Pays Seine et Tille en Bourgogne dont l'ONF est signataire. Concernant la gestion forestière cette charte met en avant différents objectifs :

- favoriser la sylviculture produisant du bois de qualité,
- augmenter la mobilisation du bois,
- améliorer les dessertes forestières,
- promouvoir les produits annexes de la forêt,
- développer une filière Bois-Energie locale,
- développer la filière : exploitant - 1ère transformation - 2ème transformation,
- concilier l'activité cynégétique et les autres activités,
- valoriser le patrimoine historique et naturel.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt communale de Francheville est composée de trois entités : un massif de 492,90 ha situé en majorité sur plateau mais entrecoupé régulièrement de combes et bordé au nord et à l'ouest de versants à pente forte ; un massif totalement en situation tabulaire de 204,23 ha ; et d'une parcelle isolée composée d'un plateau et d'un versant d'exposition nord pour une surface de 17,69 ha. La forêt est contiguë pour partie à la forêt domaniale d'Is-sur-Tille, ainsi qu'aux forêts communales de Vaux Saule et Lamargelle.

L'altitude minimale est de 468 m et l'altitude supérieure de 580m.

Aucun cours d'eau n'est présent sur la forêt.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les données climatiques "Normales Aurelhy" de Météo France pour la période 1981 - 2010 nous indiquent pour la forêt communale de Francheville les moyennes suivantes :

- pluviosité moyenne annuelle : 973,8 mm
- température moyenne annuelle : 9,6°C.

Les décisions prises dans cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés au changement climatique (choix des essences, critères d'exploitabilité, sylviculture...), en référence au Rendez-Vous Techniques n°38 de l'automne 2012 - colloque ONF des 19 et 20 juin 2012 "Changement climatique et évolution des usages du bois, quelles incidences sur nos orientations sylvicoles?".

- **Géologie**

L'essentiel de la forêt est couvert par des calcaires du Jurassique moyen, en particulier par les calcaires oolithiques blancs du Bathonien moyen et inférieur.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
B1B (US5)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation, substrat carbonaté ou som humifère superficiel de plateau ou de versant	502,62	70	Potentialité : F Hêtre, Cèdre de l'Atlas Fertilité : -	Sensibilité du hêtre au déficit hydrique en versant sud
B1G (US20)	Hêtraie-érablaie-tillaie de versant ombragé	107,74	15	Potentialité : B Hêtre, Erables Fertilité : ++	
B1H (US2)	Chênaie pubescente de versant ensoleillé	65,91	9	Potentialité : F Pas d'essences de production Fertilité : -	
B1J (US27)	Chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon frais	38,55	6	Potentialité : B Chêne pédonculé Fertilité : ++	
		714,82	100		

Ce tableau fait référence au tableau maître du Schéma Régional d'Aménagement (SRA) Plateaux Calcaires de Bourgogne pour le choix des essences. La forêt communale de Francheville se situe dans l'entité "Plateaux Calcaires" dite zone B1.

La cartographie des stations avait été réalisée au préalable à la rédaction de l'aménagement précédent à partir du "Pré-catalogue des stations forestières de la Côte et Arrière Côte", Jean-Claude Rameau, 1988. Dans un souci de simplicité pour la gestion, les stations forestières (codes entre parenthèses) ont été regroupées en groupes stationnels du SRA.

- **Carte des unités stationnelles**

La [carte des groupes stationnels](#) figure en [annexe.4](#)

1.2.2 Description des peuplements forestiers

La description des peuplements forestiers de taillis-sous-futaie (TSF) a été réalisée à l'avancement, à dire d'expert, avec prise de données ponctuelles en surface terrière et mesures de hauteurs dominantes au Vertex sur 650,02 ha, en cohérence avec le zonage établi au préalable par le terrain et sur la base des données de l'aménagement précédent.

Par ailleurs 45,54 ha correspondant à des zones déjà classées en conversion en futaie régulière groupe d'amélioration (UG 11a, 12a, 13a, 23a, 24a, 25a, 26a, 27a et 28a) ont été inventoriés en plein. Les jeunes peuplements de hêtre (UG 21a et 22a) résineux (UG 27r, 28r, 29r, 33r et 34r) ont fait partie l'objet de diagnostics "sylvie" dont les résultats ont été extrapolés à l'ensemble des peuplements du même type.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chênes	632,76	89
Hêtre	62,80	9
Autres feuillus	5,18	< 1
Résineux	13,15	2
Total	713,89	100%

Dans les peuplements où les chênes sont majoritaires on considère qu'ils représentent plus de 65% du couvert de la futaie (idem pour le hêtre). Les chênes sont essentiellement présents sur les zones tabulaires, le hêtre devient largement majoritaire sur les zones de versant. Les autres feuillus (frêne, érable plane et tilleul notamment) sont également présents de manière plus disséminée sur l'ensemble de la forêt. On rencontre aussi localement des épicéas et des pins sylvestre issus de plantations réalisées entre 1973 et 1977, de hauteur dominante variant de 15 à 20m pour des diamètres moyens de 15 à 20cm.

En **taillis sous futaie**, les types de peuplements sont définis par la catégorie de diamètre prépondérante (Gros Bois, Bois Moyens, Petits Bois), l'essence dominante et la richesse exprimée en surface terrière.

Le protocole utilisé pour les TSF est issu de la typologie Plateau Lorrain adaptée pour l'Aube et la Marne :

Pour les peuplements dont la surface terrière totale est ≥ 7 m²/ha

en % en surface terrière			CODE	NOM
GB \leq 20	BM \leq 50	BM \leq 30	11	Petits bois (PB)
		BM $>$ 30	12	Petits bois avec Bois moyens (PB/BM)
	BM $>$ 50	BM \leq 70	21	Bois moyens avec Petits bois (BM/PB)
		BM $>$ 70	22	Bois moyens (BM)
20 < GB \leq 45	BM \leq 35	BM \geq 20	51	Irrégulier à Petits bois (I PB)
		BM $<$ 20	13	Petits bois avec Gros bois (PB/GB)
	BM $>$ 35	PB \geq 10	52	Irrégulier à Bois moyens (I BM)
		PB $<$ 10	23	Bois moyens avec Gros bois (BM/GB)
45 < GB \leq 75	BM \leq 20		31	Gros bois avec Petits bois (GB/PB)
		PB \geq 10	53	Irrégulier à Gros bois (I GB)
		PB $<$ 10	32	Gros bois avec Bois moyens (GB/BM)
GB $>$ 75			33	Gros bois (GB)

Pour les peuplements dont la surface terrière totale est < 7 m²/ha

CODE	00	NOM	Clairié/Incliné/Ruiné
------	----	-----	-----------------------

D'après cette typologie, le type de structure est dit riche en perches d'avenir si cette densité est supérieure ou égale à :

- 28 tiges/ha pour les types 23,32,51,52 et 53 (2 tiges sur un rayon de 15m)

- 42 tiges/ha pour les types 13,31 et 32 (3 tiges sur un rayon de 15m)

Les types 11,12,21 et 22 sont considérés comme systématiquement riches en perches d'avenir.

Les autres types sont codés *r* ou *p* suivant les cas.

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Peuplements issus de TSF à chênes petits bois	48,79	7
Peuplements issus de TSF à chênes bois moyens	567,00	79
Peuplements issus de TSF à hêtre bois moyens	6,14	1
Peuplements issus de TSF à hêtre bois moyens et gros bois	24,75	3
Peuplements issus de TSF à chênes et hêtre bois moyens	33,29	5
Jeunes peuplements de futaie de hêtre de moins de 12 mètres	10,02	1
Jeunes peuplements de futaie de hêtre de plus de 12 mètres	4,64	1
Peuplement d'épicéas de 40 à 60 ans	5,28	1
Peuplement d'épicéas et pins sylvestres de 40 à 60 ans	7,87	1
Peuplements exploités en "reconstitution" naturelle	5,18	1
Culture à gibier	0,93	0
Total	713,89	100%

Les peuplements exploités en "reconstitution naturelle" désignent des plantations résineuses coupées à blanc suite à problème sanitaire et dans lesquelles aucun travaux de renouvellement n'a été effectué ; l'objectif choisi ayant été de laisser s'installer le recru naturel feuillu.

Le capital sur pied de la futaie pour les peuplements dont le traitement restera le taillis-sous-futaie a été estimé à dire d'expert : il est globalement faible (de 7 à 12 m²).

Pour le reste le capital sur pied est moyen à fort (20 à 27 m²/ha) notamment dans les zones à proportion importante de gros bois et bois moyens de hêtre.

Les [fiches d'inventaires en plein](#) de ces zones figurent en [annexe 5](#).

- **Carte des peuplements**

La [carte des peuplements](#) est en [annexe 6](#).

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	11,00 ha
Surface effectivement régénérée	11,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	5,18 ha

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	11,00	9a, 10a et 29a
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0,00	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	5,18	21c, 22c, 23c, 24c, 25c, 34c Aucun travaux n'a été réalisé
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	11,00	

Les UG prévues en régénération à l'aménagement précédent étaient en fait des régénérations déjà ouvertes à terminer. Aucune nouvelle parcelle de régénération n'était inscrite pour la période 1994 - 2013, compte tenu des difficultés à réaliser ces opérations de renouvellement (échec des plantations résineuses et feuillues, difficultés d'exploitation, vocation chasse affichée ...) et du fait qu'aucun peuplement ne présente un état de maturité justifiant son renouvellement.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^t limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Hêtre	Pas de parcelle de régénération inférieure à 3 m			
Total				

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**
Sans objet.

C - Inventaires réalisés

Les [fiches détaillées des UG inventoriées en plein](#) (groupe futaie régulière) figurent en [annexe 5](#).

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre**

Les UG 11a, 12a, 13a, 23a, 24a, 25a, 26a, 27a et 28a ont été inventoriées en plein. Le tableau ci-dessous correspond au regroupement des résultats d'inventaires pour la totalité de la surface inventoriée soit 45,54 ha :

Essences		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Total
Chênes	nbre /ha	42	84	72	68	52	36	19	7	4	3						387
Hêtre	nbre /ha	369	374	402	366	319	334	305	240	149	86	52	27	11	1	2	3037
Frêne	nbre /ha	168	239	164	120	68	26	20	9	4	3	1	1				823
Autres feuillus	nbre /ha	313	248	169	113	52	44	17	4								960
TOTAL	nbre /ha	892	945	807	667	491	440	361	260	157	92	53	28	11	1	2	5207

Les résineux (épicéas et pins sylvestres) sont issus de plantations réalisées entre 1973 et 1977. Ils présentent une hauteur dominante de 15 à 20 m pour un diamètre moyen compris entre 15 et 20 cm à 1,30m du sol.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1	568	146		715

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Hêtre et chêne sessile sur le groupe régulier (groupes B1G et B1J)	0,35	4
Hêtre et chêne sessile sur le groupe de taillis sous futaie (groupes B1B et B1H)	0,25	2
Total	0,257	2,61

Source des données : ONF, Délégation Territoriale Bourgogne Champagne Ardennes, tableau d'évaluation de la production par zones naturelles et par groupes stationnels du SRA de Bourgogne

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 2003 - 2013)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre**		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
460*	0					8820	11199			9280	11199	
											Ecart	
											+ 21%	
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
										1,32	1,59	

* le volume récolté en régénération concerne des coupes définitives réalisées en tout début d'aménagement ; il est donc inscrit à titre informatif puisque le bilan passé couvre les dix dernières années de gestion.

** coupes de taillis-sous-futaie

- Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés**

Les volumes récoltés sont essentiellement constitués de bois d'industrie à destination de l'affouage ou des chaufferies bois du canton de Saint-Seine l'Abbaye. Les quelques ventes de bois d'oeuvre ont été réalisées en bloc et sur pied.

B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel cynégétique
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues		1,544		Assez bon état général		Rôle cynégétique important lors de la saison de chasse
	empierrées	4,99					
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		6,045					
Autres accès dont pistes et sommières		19,222	2,689				
Ancrages câbles		Nb :					

- Principales difficultés d'exploitation :

Sur le massif nord de la forêt communale de Francheville la topographie accidentée représente ponctuellement une contrainte forte pour l'exploitation et la vidange des bois.

- Carte de la desserte

La [carte de la desserte](#) est en [annexe 7](#).

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		687	28		715

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			

Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I	27,65	N°2600112311 Combe de Nonceuil à Vernot et Vallon de Fontenis (0001.0105)	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques			
ZNIEFF de type II	714,82	N°260014993 Is-sur-Tille - Val Suzon	

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

La pression du gibier peut constituer un risque pour la biodiversité.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Aucun relevé n'a été effectué par les services de l'ONF, on signale cependant la présence du papillon Damier du frêne (*Euphydryas maturna*) au vallon de Fontenis et sur la route forestière de Nonceuil (il s'agit d'observations historiques).

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Sans objet					
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraie calcicole médioeuropéenne du Cephalentero Fagenion	non	9150-2	41.16	Pas de conséquence pour la gestion	568,53
Hêtraie de l'Asperulo- Fagetum	non	9130-5	41.13 41.16	Pas de conséquence pour la gestion	107,74
Chênaie pédonculée- charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile	non	9160	41.24	Pas de conséquence pour la gestion	38,55

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

La carte figure en [annexe 8](#).

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		493	222		715

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

D'après l'atlas des paysages (Site CARMEN de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement du territoire et du Logement) la forêt communale de Francheville se situe sur l'entité paysagère suivante :

- le plateau - système des plateaux forestiers (montagne nord dijonnaise)
 La sensibilité paysagère reste faible dans la mesure où la fréquentation reste limitée aux habitants de la commune et des communes alentours.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé				
Site inscrit	222	25/02/1992	Situation en périphérie du site classé du Val Suzon	Préservation du paysage forestier des Bois du Soucy et de Fort Julien
Monuments historiques				
Forêt de protection pour le bien-être des populations				

B - Ressource en eau potable

Néant.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	715				715

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
<ul style="list-style-type: none"> - la forêt communale de Francheville est aménagée en conversion des taillis-sous-futaie en futaie régulière sur environ 10% de sa surface et en taillis-sous-futaie sur le reste depuis 1974-; - une part très importante de la forêt repose sur des stations de faible fertilité; - les peuplements de taillis sous futaie sont constitués très majoritairement de chênes petits bois et bois moyens, à faible capital sur pied et de qualité moyenne à médiocre. ; - des conditions topographiques plus favorables (versants d'exposition nord et combes) permettent plus localement de produire des chênes et des hêtre de meilleure qualité; - les mises en régénération ont donné des résultats mitigés; - pas de peuplements présentant une maturité avancée, - des jeunes peuplements feuillus et résineux ; - la desserte pourrait être améliorée mais aux vues des enjeux de production il n'est pas prévu de travaux d'infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite du traitement en taillis-sous-futaie (TSF) sur 655,20ha ; - poursuite de la conversion des taillis-sous-futaie en futaie régulière sur 58,69 ha correspondant aux UG déjà en conversion ; - pas d'ouverture de nouvelle parcelle de régénération ; - réalisation des premières coupes d'amélioration (éclaircies)
Fonction écologique	
<ul style="list-style-type: none"> - la forêt communale de Francheville est concernée par une ZNIEFF de type I et par une ZNIEFF de type II 	<ul style="list-style-type: none"> -protection générale des milieux dans l'objectif du maintien de la biodiversité et de la préservation des habitats conformément à l'instruction sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (ONF, ins-09-T-71)
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<ul style="list-style-type: none"> - l'affouage est une priorité communale ; - l'adhésion à la charte forestière Seine et Tille entraîne l'obligation de fournir une coupe de bois tous les 10 ans aux chaufferies bois des communes de la communauté de communes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un programme de coupes permettant à la commune de disposer régulièrement de bois de chauffage pour les habitants et les chaufferies bois du canton ; avec un état d'assiette construit en accord avec la commune pour assurer sur le long terme une fourniture moindre mais régulière (le volume prélevé en affouage jusqu'à présent n'assurerait plus cet équilibre si le rythme et le volume des prélèvements restaient au même niveau);

- la forêt présente un fort attrait cynégétique : l'activité chasse représente l'essentiel des revenus de la forêt communale ; - inclusion du massif sud dans le site inscrit du Val Suzon	- prise en compte dans la gestion courante
Protection contre les risques naturels	
RAS	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
- la pression du gibier pourrait représenter une menace quant au renouvellement des peuplements et à la biodiversité	<p>- Souhait exprimé par le propriétaire: La commune souhaite conserver l'attractivité cynégétique de la forêt.</p> <p>Proposition de l'ONF: Il faudra rester vigilant quant à l'équilibre forêt/gibier, et prévoir l'augmentation des plans de chasse si nécessaire.</p> <p>Objectif de gestion retenu par le propriétaire: La commune ne considère pas que l'équilibre forêt/gibier réclame une vigilance sur la forêt communale de Francheville et ne souhaite pas que cet enjeu soit pris en compte dans la gestion pratiquée.</p>

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	58,69	57,70
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie	655,20	644,95
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	713,89	
Hors sylviculture de production	0,93	
Total : surface retenue pour la gestion	714,82	702,65

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
(Hêtre et) chêne sessile	Traitement en TSF	655,20	92		50 à 55 cm pour le hêtre et 45 cm pour le chêne sessile pour des critères qualité moyenne	Chêne sessile, alisiers et cormier	B1B, B1H
Hêtre	Traitement en conversion en futaie régulière	58,69	8	90	60-65 cm pour des critères de qualité moyenne	Chêne sessile, merisier, alisier torminal, érable plane et cormier	B1G et B1J
Total surface en sylviculture de production		713,89	100%				

Bien que le hêtre soit l'essence principale objectif sur l'essentiel de la surface de la forêt communale de Francheville, compte tenu des interrogations liées aux évolutions climatiques, la gestion prendra bien en compte le mélange existant, sans donner une place exclusive à une seule essence.

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa et pins sylvestre	UG 27r, 28r, 29r, 33r, 34r	13,15	70	40 à 45 et 35 cm pour le pin	Hêtre, chêne sessile et autres feuillus	B1H et B1B

- **Carte des essences objectifs**

La [carte des essences objectifs](#) est en annexe 9.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
<i>Surface disponible (Sd)</i>	15,31 ha
<i>Contrainte de vieillissement (Sv)</i>	0,00 ha
<i>Surface d'équilibre (Se)</i>	13,04 ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha

Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	0,00 ha	ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	0,00 ha	ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Période 2015 - 2034
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0,00 ha
Surface dont les peuplements pourraient atteindre pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0,00 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité	8,10 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	7,21 ha
Total	15,31 ha

Les peuplements susceptibles d'atteindre pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité sont ceux de l'UG 23a ; ceux qui n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité sont ceux des UG 25a et 26a et 12a (cf fiches d'inventaires des UG en annexe 5). Surfaces calculées à partir des données du tableau maître des critères d'exploitabilité - zone B1 du SRA.

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Période 2015-2034
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	0,00 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	0,00 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0,00 ha
Total	0,00 ha

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	ha	ha
Taillis fureté	ha	ha
Taillis sous futaie	284,79 ha	218,90 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	ha	ha

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})**

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	94,38	ha
--	--	-------	----

La surface d'équilibre des taillis s'établit à 162,51 ha pour 20 ans. La surface à passer en coupe sur la période 2015 - 2034 est de 94,38 ha afin d'assurer le maintien d'un approvisionnement régulier en bois de chauffage pour les habitants de la commune, au-delà de cette durée d'aménagement.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Amélioration de futaie feuillue à petits bois	<i>AMEFP</i>	9	a	0,97	0,97	5 à 6	14,66
		10	a	3,59	3,59		
		21	a	1,99	1,99		
		22	a	2,65	2,65		
		29	a	5,46	5,46		
Amélioration de futaie résineuse	<i>AMER</i>	27	r	2,09	2,09	7	13,15
		28	r	1,52	1,52		
		29	r	0,46	0,46		
		33	r	4,95	4,95		
		34	r	4,13	4,13		
Amélioration de taillis-sous-futaie en conversion	<i>AMETS</i>	11	a	1,51	1,51	20	30,88
		12	a	0,85	0,85		
		13	a	3,30	3,30		
		18	a	0,70	0,70		
		19	a	2,69	2,69		
		20	a	2,75	2,75		
		23	a	4,88	4,88		
		24	a	2,16	2,16		
		25	a	2,91	2,91		
		26	a	4,30	4,30		
		27	a	2,93	2,93		
28	a	1,90	1,90				
Reconstitution par recru en autres feuillus	<i>RECF</i>	21	c	0,11	0,11		5,18
		22	c	0,91	0,91		
		23	c	0,57	0,57		
		24	c	1,46	1,46		
		25	c	1,33	1,33		
		34	c	0,80	0,80		
Taillis sous futaie	<i>TSF</i>	1		10,75	10,75		650,02
		2		10,86	10,86		

		3		11,40	11,40		
		4		11,28	11,28		
		5		21,35	21,35		
		6		10,81	10,81		
		7		10,25	10,25		
		8		11,32	11,32		
		9	t	9,88	9,88		
		10	t	7,02	7,02		
		11	t	12,12	12,12		
		12	t	13,53	13,53		
		13	t	9,16	9,16		
		14		16,00	16,00		
		15		18,76	18,76		
		16		18,05	18,05		
		17		17,68	17,68		
		18	t	17,59	17,59		
		19	t	15,69	15,69		
		20	t	15,50	15,50		
		21	t	15,86	15,86		
		22	t	14,98	14,98		
		23	t	12,49	12,49		
		24	t	13,45	13,45		
		25	t	12,58	12,58		
		26	t	12,06	12,06		
		27	t	11,69	11,69		
		28	t	13,87	13,87		
		29	t	10,20	10,20		
		30		17,24	17,24		
		31		16,52	16,52		
		32		18,97	18,97		
		33	t	13,27	13,27		
		34	t	13,49	13,49		
		35	t	17,13	17,13		
		36		18,29	18,29		
		37		18,63	18,63		
		38		18,67	18,67		
		39		18,78	18,78		
		40		18,95	18,95		
		41		19,07	19,07		
		42		18,66	18,66		
		43		18,48	18,48		
		44		17,69	17,69		
Hors sylviculture à vocation cynégétique	<i>HSYCY</i>	35	e	0,93	0,00		0,93
Total				714,82	713,89		714,82

- **Carte d'aménagement**

La **carte d'aménagement** figure en **annexe 10**.

2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2034

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Achat et mise en place de 176 plaques de parcelles	Ensemble de la forêt		1382	E
Coût total FONCIER (€)					1382	
Coût moyen annuel FONCIER					69	

Aucune autre action particulière à réaliser, les limites étant bien visibles sur le terrain.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

La concession pour une canalisation d'eau souterraine est toujours en vigueur à ce jour (cf 1.1.2) pour un montant de 1,52€/an.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Préconisations du Schéma Régional d'Aménagement de Bourgogne.

Guide des itinéraires sylvicoles du Hêtre en futaie régulière en Bourgogne Champagne Ardennes (Office National des Forêts -2009).

Instruction pour la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (ONF -2009).

Préconisations du groupe de travail de l'agence Bourgogne Est sur la gestion des peuplements sur stations de faible fertilité (Office National des Forêts - 2013).

Bulletin technique n°31 - Octobre 1996 -ONF.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par année

Groupe	Parcelle	indice Unité de Gestion	Année	Type Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	Structure Peuplt	Compo Peuplt	Calibre Peuplt	Capital Peuplt
AMEFP	21	a	2016	A1	1,99	1,99	F	HET	P	3
AMEFP	22	a	2016	A1	2,65	2,65	F	HET	P	3
AMETS	23	a	2016	ACT	4,88	4,88	C	HET	M	3
AMETS	26	a	2016	ACT	4,30	4,30	C	HET	M	3
TSF	8		2017	SF	11,32	11,32	S	CHX	M	1
AMER	27	r	2017	E1	2,09	2,09	F	EPC	P	3
AMER	28	r	2017	E1	1,52	1,52	F	EPC	P	3
AMER	29	r	2017	E1	0,46	0,46	F	EPC	P	3
AMER	33	r	2018	E1	4,95	4,95	F	EPC	P	3
AMER	34	r	2018	E1	4,13	4,13	F	EPC	P	3
TSF	17		2020	SF	17,68	17,68	S	CHX	M	2

AMEFP	21	a	2021	A2	1,99	1,99	F	HET	M	2
AMEFP	22	a	2021	A2	2,65	2,65	F	HET	M	2
AMETS	24	a	2022	ACO	2,16	2,16	C	HET	M	2
AMETS	25	a	2022	ACO	2,91	2,91	C	HET	M	2
AMETS	27	a	2022	ACO	2,93	2,93	C	HET	M	2
AMETS	28	a	2022	ACO	1,90	1,90	C	HET	M	2
TSF	43		2023	SF	18,48	18,48	S	CHX	M	2
AMER	27	r	2024	E2	2,09	2,09	F	EPC	M	2
AMER	28	r	2024	E2	1,52	1,52	F	EPC	M	2
AMER	29	r	2024	E2	0,46	0,46	F	EPC	M	2
AMER	33	r	2025	E2	4,95	4,95	F	EPC	M	2
AMER	34	r	2025	E2	4,13	4,13	F	EPC	M	2
TSF	16		2026	SF	18,05	18,05	S	CHX	M	2
AMEFP	21	a	2027	A3	1,99	1,99	F	HET	M	2
AMEFP	22	a	2027	A3	2,65	2,65	F	HET	M	2
AMETS	11	a	2028	ACO	1,51	1,51	C	HET	M	3
AMETS	12	a	2028	ACO	0,85	0,85	C	HET	M	3
AMETS	13	a	2028	ACO	3,30	3,30	C	HET	M	3
TSF	22	t	2029	SF	14,98	14,98	S	CHX	M	2
AMEF	9	a	2030	A1	0,97	0,97	F	HET	P	3
AMEF	10	a	2030	A1	3,59	1,08	F	HET	P	3
AMEF	29	a	2030	A1	5,46	1,64	F	HET	P	3
AMER	27	r	2031	E3	2,09	2,09	F	EPC	M	2
AMER	28	r	2031	E3	1,52	1,52	F	EPC	M	2
AMER	29	r	2031	E3	0,46	0,46	F	EPC	M	2
AMER	33	r	2032	E3	4,95	4,95	F	EPC	M	2
AMER	34	r	2032	E3	4,13	4,13	F	EPC	M	2
TSF	28	t	2034	SF	13,87	13,87	S	CHX	M	2

Codes coupes : ACT amélioration en conversion de TSF, ACI/O amélioration en conversion de TSF bois d'industrie/bois d'oeuvre, SF coupe de taillis, A1/2/3 coupe d'amélioration de petits bois rang 1/2/3, E1/2/3 éclaircie de résineux rang1/2/3.

Dans les coupes de TSF on veillera à maintenir sur pied un minimum de 150 à 200 tiges/ha en réservant des brins d'essences diverses notamment de charmes.

On tiendra compte lors des différents passages en coupe des préconisations des différents guides pour la gestion de la biodiversité (cf § 2.5.3 et 2.5.8).

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Les volumes indiqués ci-dessous ont été calculés sur la base des diagnostics sylvie pour les jeunes peuplements feuillus et résineux, des inventaires en plein pour les types de coupes ACT et ACO et des estimations de volume pour les coupes SF ; à l'aide du document d'estimation des récoltes dans le cadre de l'aménagement de l'agence bourgogne Est (ONF -2013) et son corollaire "éléments de méthodologie pour convertir la surface terrière (G) en volume (m³) dans le cadre de l'aménagement".

Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
A1/A2/A3	6	121	46	924
E1/E2/E3	9	180	67	1332
ACO	3,20	45	27	540
ACT	2,05	46	23	459
SF	61	1213	425	8494
Totaux	81,25	1792	588	11749

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est réalisé sur la base de la surface terrière pour les groupes AMETS, AMER et AMETP.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

La commune n'envisage pas à ce jour de travaux relatifs à la desserte forestière. L'entretien courant est réalisé par les employés municipaux

D - Travaux sylvicoles

Les jeunes peuplements sont en fin de la phase de qualification du hêtre et ne nécessiteront pas de travaux sylvicoles durant l'aménagement, certains cependant feront l'objet d'une première éclaircie en fin d'aménagement (cf 2.5.2 B).

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)		0,00
Ilots de sénescence (surface boisée)		0,00
Maintien de milieux ouverts		0,00
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité		0,00
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Dans les coupes de taillis sous futaie et dans les zones de reconstitution par recru d'essences pionnières	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Un à trois à l'ha et en fonction de la sécurité	
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements	Sur toute la forêt	

mélangés	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	De manière générale, interventions en faveur de la diversité des essences.
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Du mieux que possible, en fonction des informations de présence.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

La présence du papillon Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*) a fait l'objet d'observations historiques sur la Route Forestière de Nonceuil et le Vallon des Fontenis. En corrélation avec les habitats communément fréquentés par le Damier du Frêne (trouées intra-forestières, lisières humides, ourlets et fourrés arbustifs, routes forestières), on veillera sur la zone concernée à maintenir une structure des peuplements qui continue de favoriser l'installation d'essences pionnières telles que le frêne, à prévoir des stades de rajeunissement sur de petites surfaces (< 4 ha) et à éviter le passage des broyeurs ou épareuses avant le mois de septembre, avec une intervention toujours à plus de 10 cm au dessus du sol afin d'éviter la destruction des nids.

L'aménagement propose un état d'assiette qui répartit spatialement les coupes de façon discontinue ce qui permettra d'avoir une exploitation échelonnée et donc une certaine irrégularité des peuplements sur la forêt en générale et le canton de la Grande Reppe en particulier, maintenant ainsi des conditions potentiellement favorables à la présence du Damier du Frêne.

C - Réserves biologiques et réserves naturelles

Non concernée.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux) intègre la prise en compte du paysage.

B - Ressource en eau potable

Sans objet.

C - Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

Document de référence : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

La forêt communale de Francheville fait partie de l'unité de gestion cynégétique 9 sur laquelle les agrainages et nourrissages quels qu'ils soient sont interdits dans le cadre du plan de lutte contre la tuberculose bovine.

Les populations de grands ongulés sauvages sont importantes.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

A ce jour le taux d'abrutissement avéré constaté par rapport à la repousse du taillis et au maintien difficile de la biodiversité indiquent que l'équilibre sylvo-cynégétique est fragile. Les plans de chasse

doivent donc être impérativement réalisés et adaptés aux niveaux de populations et aux capacités d'accueil du territoire.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Lots	Modes de chasse pratiquée	Observations		
		Saison 2013/2014		Attributions 2014/2015
		Attribution	Réalisation	
Société des chasseurs du Grand Massif Monsieur Jeudy Bail de 9 ans du 01/0/2009 au 30/06/2018	Chasse en battue	29 CE 78 SAN 9 CHE	26 CE 21 SAN 9 CHE	37 CE 30 SAN 13 CHE
Amicale Saint-Hubert Monsieur Drouot Bail de 9 ans du 01/04/2014 au 31/03/2023		8 CE 25 SAN 12 CHE	7 CE 14 SAN 11 CHE	12 CE 20 SAN 12 CHE

CE : cerf, biche et faon
SAN : sanglier
CHE : chevreuil

On observe pour la saison 2014/2015 une augmentation des attributions de l'ordre de 30% sur l'essentiel de la zone cynégétique 9 (zone de concentration de grands cervidés). De même à partir de la saison 2014/2015 d'une part il existe désormais la possibilité de réattribution (à la demande de l'adjudicataire du lot de chasse) en cours de saison et d'autre part il n'y a plus de distinction biche et faon. Par ces mesures l'objectif des instances cynégétiques est d'infléchir la courbe d'évolution de la population.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Maintien d'une culture à gibier.

D - Pastoralisme

Sans objet.

E - Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La demande en affouages est de l'ordre d'une trentaine d'affouagistes par an.

- **Programme d'actions Affouage**

Les différentes coupes proposées offriront un volume satisfaisant pour l'affouage.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne, sollicitée à l'occasion de la rédaction de l'aménagement, nous indique que de nombreux tertres de pierres et murets ont été signalés dans les parcelles 17 à 26 et 27 à 32 sans être localisées de manière précise et fiable. De même des aménagements gallo-romains ont été signalés au nord de la combe de Fontenis, au-dessus de la maison forestière, mais ce site n'a pas été vérifié.

D'une manière générale lorsqu'il y aura suspicion de vestiges ponctuels (tertres, habitats,...) on veillera à ce que les engins de débardage les contournent et à ce que les aménagements projetés (places de dépôts, routes forestières,...) les évitent.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Déséquilibre sylvo-cynégétique

La forte pression du gibier représente une menace pour le renouvellement de la forêt (repousse plus longue du taillis) et la biodiversité, il faudra être extrêmement vigilant sur l'évolution vers un éventuel déséquilibre.(cf 2.5.4).

B - Tassement des sols

Pas de sensibilité particulière.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

La forêt n'est pas certifiée PEFC. De par ce présent aménagement, garant d'une gestion durable, elle peut prétendre à la certification. Celle-ci pourrait faciliter la vente du bois d'oeuvre de la commune.

B - Autres actions

Néant.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Sans objet.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Non concernée.

TITRE 3 - RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI

3.1 Récapitulatifs

A - Volumes de bois à récolter

RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE			
			(m ³ de volume bois fort annuel)			
			prévisible	conditionnel	passé	
Feuillus <i>Volume tiges sur écorce (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +	1			
		30 - 45	3			
		25 et -	1			
		Total	5	0	0	
	Hêtre	40 et +	12			
		30 - 35	6			
		25 et -	35			
		Total	53	0	0	
	Frêne	Total	6			
	Aut. feuillus	Total	1			
Total Feuillus			65	0	140	
Résineux <i>Volume tiges sur écorce (hors houppiers)</i>	Sapin	25 et +				
		20 et -				
	Epicéa et pins sylvestre	25 et +	67			
		20 et -				
	Aut. Résineux 1	25 et +				
		20 et -				
	Aut. Résineux 2	25 et +				
		20 et -				
	Total Résineux			67	0	98
	Global	Total tiges		132	0	238
Taillis		425		839		
Houppiers Fs		31		38		
Houppiers Rx		10		1		
Total général		598	0	1 116		
dont % de produits accidentels					%	
Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)			m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	
- sur surface retenue pour la gestion			0,8	0,0	1,6	
- sur surface en sylviculture			0,8	0,0	1,6	

m³/an

Récolte annuelle non mobilisée sur les surfaces en réserves (RBI, RBD, RN)	
---	--

Le volume prévisionnel présenté ci-dessus est une estimation du volume prévisible annuel moyen récoltable, correspondant à la mise en œuvre du programme de coupes de cet aménagement.

Le volume prévisible à récolter est en nette diminution par rapport à celui récolté au cours des dix dernières années. En effet on observe une très forte baisse (de l'ordre de 50%) du volume taillis en corrélation avec la surface d'équilibre du taillis et la volonté communale de pouvoir maintenir une offre en bois d'affouage au delà de cette période d'aménagement. De même le volume feuillu est constitué pour presque moitié des produits d'éclaircies des jeunes peuplements de hêtre, donc de petits bois. Pour les peuplements en amélioration, l'objectif sylvicole à atteindre est celui du capital sur pied à obtenir après coupe (volume ou surface terrière de l'essence principale). Les guides de sylviculture fixent cet objectif. Ainsi, la récolte à effectuer n'en est que la conséquence : elle dépend notamment du capital sur pied présent avant la coupe.

B - Estimation de la recette bois

ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL		RECETTE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX			
		prévisible (m ³ /an)	conditionnel (m ³ /an)	PU estimés (€/m ³)	prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
Produits (bois sur pied)	Chêne 50 et +	1		50	50	0	
	Chêne 30 - 45	3		30	90		
	Chêne 25 et -	1		10	10		
	Hêtre 40 et +	12		30	360		
	Hêtre 30 - 35	6		10	60		
	Hêtre 25 et -	35		10	350		
	Frêne	6		50	300	0	
	Autres feuillus	1		10	10	0	
	Résineux	77		25	1 925	0	
	Houppier	31		7	217	0	
	Taillis	425		9	3 825	0	
	Total	598	0		7 197	0	
	Produits (bois façonné)					0	
					0	0	
					0	0	
					0	0	
Total		0	0		0	0	
Recette brute produits ligneux		598	0		7 197	0	12 962

COÛTS ET SUBVENTIONS LIES A L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES		volume prévisible (m ³ /an)	volume conditionnel (m ³ /an)	coûts unit. estimés (€/m ³)	coût prévisible (€/an)	coût conditionnel (€/an)	coût passé (€/an)
Coûts d' exploitation					0	0	
					0	0	
	Total	0	0		0	0	

Les prix indiqués dans ce tableau sont des prix planchers constatés à la date de rédaction de l'aménagement.

Le bilan global reste positif mais en diminution par rapport à celui de l'aménagement précédent, en corrélation avec la baisse des volumes à récolter, mais toujours dans l'optique d'une gestion durable sur le long terme.

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	0,00 ha	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	0,00ha	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	%	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
	Taillis simple	Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S _{taillis})	ha	Périodique (max. 5 ans)
	Taillis sous futaie ou taillis fureté	Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S _{Tsf})	94,38ha	Périodique (max. 5 ans)
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²). Tiges précomptables.	81 m ²	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement (m ³). Tiges précomptables et non précompt.	11749m ³	Périodique (max. 5 ans)

ETUDE REALISEE PAR :

Rédaction : Catherine Fruscini

Etude de terrain et inventaires : Laurent Lambert, titulaire du triage de Curtil Saint Seine, en charge de la forêt communale de Francheville, Fabrice Habert, Jérôme Bastard-Rosset, Jean-Marc Boukheroufa, Pascal Goudeau, Catherine Fruscini

Cartographie : Jérémie Berthier

Rédigé le 24/10/2014
par le chef du projet d'aménagement
Signé : FRUSCINI Catherine



Vérifié le 03/11/2014
par le resp. aménagement de l'Agence
Signé : MOLLARD Jérôme

Proposé le 21/10/2015

par le directeur d'Agence
Signé : ROUSSET Olivier



ANNEXES

- 1 - Carte de situation
- 2 - Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier
- 3 - Carte des enjeux
- 4 - Carte des groupes stationnels
- 5 - Inventaires
- 6 - Carte des peuplements
- 7 - Carte de la desserte
- 8 - Carte des statuts réglementaires
- 9 - Carte des essences objectifs
- 10 - Carte d'aménagement

2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	10 ha 75 a	FRANCHEVILLE	AB	37	LA MOUSSIÈRE	10 ha 75 a 00 ca
2	10 ha 86 a	FRANCHEVILLE	AB	36	LA MOUSSIÈRE	10 ha 85 a 50 ca
3	11 ha 40 a	FRANCHEVILLE	AB	34	LE GRAND SAUSSEROYE	11 ha 40 a 00 ca
4	11 ha 28 a	FRANCHEVILLE	AB	33	LE GRAND SAUSSEROYE	11 ha 28 a 00 ca
5	21 ha 35 a	FRANCHEVILLE	AB	31	LA BRILLOURE	10 ha 14 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AB	32	LE GRAND SAUSSEROYE	11 ha 21 a 00 ca
6	10 ha 80 a	FRANCHEVILLE	AB	30	LA BRILLOURE	10 ha 80 a 50 ca
7	10 ha 25 a	FRANCHEVILLE	AB	29	LA BRILLOURE	10 ha 25 a 00 ca
8	11 ha 32 a	FRANCHEVILLE	AB	28	LA BRILLOURE	11 ha 32 a 00 ca
9	10 ha 85 a	FRANCHEVILLE	AB	27	LA COMBE DU TETRE	10 ha 85 a 00 ca
10	10 ha 61 a	FRANCHEVILLE	AB	26	LA COMBE DU TETRE	10 ha 61 a 00 ca
11	13 ha 63 a	FRANCHEVILLE	AB	25	AUX ANIERES	13 ha 63 a 50 ca
12	14 ha 38 a	FRANCHEVILLE	AB	24	AUX ANIERES	14 ha 37 a 50 ca
13	12 ha 46 a	FRANCHEVILLE	AB	23	AUX ANIERES	12 ha 46 a 00 ca
14	16 ha 00 a	FRANCHEVILLE	AB	14	LES ESSARTS MENELOTTE	16 ha 00 a 00 ca
15	18 ha 76 a	FRANCHEVILLE	AC	1	LES ESSARTS MENELOTTE	32 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	3	LES ESSARTS MENELOTTE	11 ha 58 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	4	LE BOIS LAVANNE	6 ha 84 a 50 ca
16	18 ha 05 a	FRANCHEVILLE	AC	5	LE BOIS LAVANNE	18 ha 05 a 50 ca
17	17 ha 68 a	FRANCHEVILLE	AC	6	LE BOIS LAVANNE	17 ha 68 a 00 ca
18	18 ha 29 a	FRANCHEVILLE	AC	7	LA POINTE DU CREUX	10 ha 09 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	10	LES BREBIS DE LA PLAINE	7 ha 43 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	16	LES BATTEUX	76 a 50 ca
19	18 ha 38 a	FRANCHEVILLE	AC	8	LA POINTE DU CREUX	7 ha 11 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	11	LES BREBIS DE LA PLAINE	9 ha 37 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	17	LES BATTEUX	1 ha 89 a 50 ca
20	18 ha 25 a	FRANCHEVILLE	AC	9	LA POINTE DU CREUX	5 ha 25 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	12	LES BREBIS DE LA PLAINE	7 ha 08 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	13	LE CUL DU BREBIS	2 ha 22 a 46 ca
		FRANCHEVILLE	AC	18	LES BATTEUX	2 ha 02 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	32	LA PLAINE	1 ha 28 a 50 ca
FRANCHEVILLE	AC	33	LA PLAINE	38 a 50 ca		
21	17 ha 96 a	FRANCHEVILLE	AC	14	LE CUL DU BREBIS	9 ha 31 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	19	LES BATTEUX	1 ha 75 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	34	LA PLAINE	6 ha 35 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	37	LE QUART DU PIED PAN	54 a 00 ca
22	18 ha 55 a	FRANCHEVILLE	AC	15	LE CUL DU BREBIS	7 ha 02 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	20	LES BATTEUX	1 ha 54 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	31	TAISSONNIERES DE LA FREMIE	1 ha 11 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	35	LA PLAINE	5 ha 74 a 00 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
		FRANCHEVILLE	AC	38	LE QUART DU PIED PAN	3 ha 12 a 00 ca
23	17 ha 94 a	FRANCHEVILLE	AC	26	LES BATTEUX	89 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	29	LES BATTEUX	17 a 64 ca
		FRANCHEVILLE	AC	30	TAISSONNIERES DE LA FREMIE	12 ha 24 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	36	LA PLAINE	1 ha 57 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	39	LE QUART DU PIED PAN	1 ha 69 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	40	LA FREMIERE	1 ha 36 a 00 ca
24	17 ha 07 a	FRANCHEVILLE	AC	41	LE BOIS EPAIS	17 ha 07 a 00 ca
25	16 ha 82 a	FRANCHEVILLE	AC	49	LE BOIS EPAIS	16 ha 82 a 50 ca
26	16 ha 36 a	FRANCHEVILLE	AC	50	LE BOIS EPAIS	16 ha 36 a 00 ca
27	16 ha 71 a	FRANCHEVILLE	AC	77	LA GRANDE REPPE	2 ha 09 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	82	LA GRANDE REPPE	9 ha 46 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	83	LA GRANDE REPPE	57 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	87	LA GRANDE REPPE	2 ha 63 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	88	LA GRANDE REPPE	17 a 28 ca
		FRANCHEVILLE	AC	89	LA GRANDE REPPE	1 ha 78 a 00 ca
28	17 ha 29 a	FRANCHEVILLE	AC	78	LA GRANDE REPPE	2 ha 44 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	81	LA GRANDE REPPE	72 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	85	LA GRANDE REPPE	8 a 68 ca
		FRANCHEVILLE	AC	86	LA GRANDE REPPE	6 ha 12 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	90	LA GRANDE REPPE	6 ha 67 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	93	LA GRANDE REPPE	1 ha 24 a 50 ca
29	16 ha 12 a	FRANCHEVILLE	AC	79	LA GRANDE REPPE	82 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	80	LA GRANDE REPPE	7 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	91	LA GRANDE REPPE	1 ha 72 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	92	LA GRANDE REPPE	31 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	94	LA GRANDE REPPE	6 ha 85 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	101	LA PETITE REPPE	6 ha 34 a 50 ca
30	17 ha 24 a	FRANCHEVILLE	AC	95	LA GRANDE REPPE	6 ha 28 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	100	LA PETITE REPPE	10 ha 95 a 50 ca
31	16 ha 52 a	FRANCHEVILLE	AC	96	LA GRANDE REPPE	3 ha 81 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AC	99	LA PETITE REPPE	12 ha 71 a 50 ca
32	18 ha 97 a	FRANCHEVILLE	AC	97	LA GRANDE REPPE	44 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AC	98	LA PETITE REPPE	18 ha 52 a 00 ca
33	18 ha 22 a	FRANCHEVILLE	AE	11	LES PETITS GITES	11 ha 04 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	22	LES PETITS GITES	27 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	23	LA GRANDE CHARME	4 ha 25 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	25	LE GRAND BOUCHEUX	2 ha 37 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	28	LES GENEVRIERS	7 a 81 ca
		FRANCHEVILLE	AE	29	LES GENEVRIERS	21 a 14 ca
		FRANCHEVILLE	AE	12	LES PETITS GITES	2 ha 21 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	13	LES PETITS GITES	1 ha 56 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	14	LES PETITS GITES	50 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	19	LES PETITS GITES	28 a 00 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
34	18 ha 42 a	FRANCHEVILLE	AE	21	LES PETITS GITES	3 ha 70 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	24	LA GRANDE CHARME	43 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	26	LE GRAND BOUCHEUX	6 ha 49 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	30	LES GENEVRIERS	46 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	31	LES GENEVRIERS	2 ha 60 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	32	LES GENEVRIERS	17 a 50 ca
35	18 ha 06 a	FRANCHEVILLE	AE	15	LES PETITS GITES	1 ha 61 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	18	LES PETITS GITES	4 ha 45 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	20	LES PETITS GITES	82 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	27	LE GRAND BOUCHEUX	3 ha 95 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	33	LES GENEVRIERS	31 a 80 ca
		FRANCHEVILLE	AE	34	LES GENEVRIERS	3 ha 50 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	50	LE GRAND CHARMOT	3 ha 40 a 50 ca
36	18 ha 29 a	FRANCHEVILLE	AE	16	LES PETITS GITES	54 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	17	LES PETITS GITES	1 ha 58 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	35	LES GENEVRIERS	85 a 88 ca
		FRANCHEVILLE	AE	36	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	72 a 04 ca
		FRANCHEVILLE	AE	37	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	45 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	38	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	43 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	39	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	3 ha 03 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	49	LA COTE AU SIMON	1 ha 09 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	51	LE GRAND CHARMOT	9 ha 58 a 50 ca
37	18 ha 63 a	FRANCHEVILLE	AE	40	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	6 ha 55 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	41	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1 ha 06 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	48	LA COTE AU SIMON	5 ha 99 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	52	LE GRAND CHARMOT	5 ha 02 a 00 ca
38	18 ha 67 a	FRANCHEVILLE	AE	42	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1 ha 19 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	43	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	2 ha 40 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	47	LA COTE AU SIMON	14 ha 39 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	53	LE GRAND CHARMOT	68 a 50 ca
39	18 ha 78 a	FRANCHEVILLE	E	11	L'OEIL DU BOEUF	33 a 41 ca
		FRANCHEVILLE	AE	44	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	8 ha 85 a 34 ca
		FRANCHEVILLE	AE	45	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1 ha 67 a 50 ca
		FRANCHEVILLE	AE	46	LA COTE AU SIMON	7 ha 91 a 95 ca
40	18 ha 95 a	FRANCHEVILLE	E	11	L'OEIL DU BOEUF	5 ha 05 a 26 ca
		FRANCHEVILLE	E	12	L'OEIL DU BOEUF	18 a 56 ca
		FRANCHEVILLE	E	19	EN LA VIE BLANCHE	4 ha 38 a 14 ca
		FRANCHEVILLE	E	20	LA COMBOTTE	5 ha 22 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	E	21	LA COMBOTTE	1 ha 57 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	AE	44	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	2 ha 33 a 66 ca
		FRANCHEVILLE	AE	46	LA COTE AU SIMON	20 a 55 ca
41	18 ha 07 a	FRANCHEVILLE	E	13	L'OEIL DU BOEUF	1 ha 22 a 59 ca
		FRANCHEVILLE	E	14	L'OEIL DU BOEUF	1 ha 64 a 80 ca
		FRANCHEVILLE	E	15	EN LA VIE BLANCHE	36 a 16 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
	19 ha 97 a	FRANCHEVILLE	E	18	EN LA VIE BLANCHE	6 ha 51 a 10 ca
		FRANCHEVILLE	E	22	LA COMBOTTE	1 ha 88 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	E	23	LA COMBOTTE	7 ha 44 a 00 ca
42	18 ha 66 a	FRANCHEVILLE	E	16	EN LA VIE BLANCHE	1 ha 96 a 96 ca
		FRANCHEVILLE	E	17	EN LA VIE BLANCHE	3 ha 71 a 82 ca
		FRANCHEVILLE	E	24	LA COMBOTTE	7 ha 61 a 91 ca
		FRANCHEVILLE	E	25	LA COMBOTTE	55 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	E	28	LES EPITIAUX	1 a 11 ca
		FRANCHEVILLE	E	29	LES EPITIAUX	4 ha 78 a 70 ca
43	18 ha 48 a	FRANCHEVILLE	E	24	LA COMBOTTE	9 a 09 ca
		FRANCHEVILLE	E	28	LES EPITIAUX	16 a 79 ca
		FRANCHEVILLE	E	30	LES EPITIAUX	16 ha 45 a 20 ca
		FRANCHEVILLE	E	37	COMBE CHAFFOT	1 ha 77 a 20 ca
44	17 ha 69 a	FRANCHEVILLE	E	10	LE COTEAU AU BOEUF	4 ha 99 a 40 ca
		FRANCHEVILLE	ZK	11	EN FAJULIEN	1 ha 63 a 00 ca
		FRANCHEVILLE	ZK	12	EN FAJULIEN	11 ha 06 a 50 ca
Total	714 ha 82 a					714 ha 81 a 93 ca
Dont concessions :						
						0 a
Dont hors surface forestière :						
						0 a

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21284-E-10	LE COTEAU AU BOEUF	1	4 ha 99 a 40 ca
21284-E-11	L'OEIL DU BOEUF	2	5 ha 38 a 67 ca
21284-E-12	L'OEIL DU BOEUF	1	18 a 56 ca
21284-E-13	L'OEIL DU BOEUF	1	1 ha 22 a 59 ca
21284-E-14	L'OEIL DU BOEUF	1	1 ha 64 a 80 ca
21284-E-15	EN LA VIE BLANCHE	1	36 a 16 ca
21284-E-16	EN LA VIE BLANCHE	1	1 ha 96 a 96 ca
21284-E-17	EN LA VIE BLANCHE	1	3 ha 71 a 82 ca
21284-E-18	EN LA VIE BLANCHE	1	6 ha 51 a 10 ca
21284-E-19	EN LA VIE BLANCHE	1	4 ha 38 a 14 ca
21284-E-20	LA COMBOTTE	1	5 ha 22 a 00 ca
21284-E-21	LA COMBOTTE	1	1 ha 57 a 00 ca
21284-E-22	LA COMBOTTE	1	1 ha 88 a 00 ca
21284-E-23	LA COMBOTTE	1	7 ha 44 a 00 ca
21284-E-24	LA COMBOTTE	2	7 ha 71 a 00 ca
21284-E-25	LA COMBOTTE	1	55 a 00 ca
21284-E-28	LES EPITIAUX	2	17 a 90 ca
21284-E-29	LES EPITIAUX	1	4 ha 78 a 70 ca
21284-E-30	LES EPITIAUX	1	16 ha 45 a 20 ca
21284-E-37	COMBE CHAFFOT	1	1 ha 77 a 20 ca
21284-AB-14	LES ESSARTS MENELOTTE	1	16 ha 00 a 00 ca
21284-AB-23	AUX ANIERES	1	12 ha 46 a 00 ca
21284-AB-24	AUX ANIERES	1	14 ha 37 a 50 ca
21284-AB-25	AUX ANIERES	1	13 ha 63 a 50 ca
21284-AB-26	LA COMBE DU TETRE	1	10 ha 61 a 00 ca
21284-AB-27	LA COMBE DU TETRE	1	10 ha 85 a 00 ca
21284-AB-28	LA BRILLOURE	1	11 ha 32 a 00 ca
21284-AB-29	LA BRILLOURE	1	10 ha 25 a 00 ca
21284-AB-30	LA BRILLOURE	1	10 ha 80 a 50 ca
21284-AB-31	LA BRILLOURE	1	10 ha 14 a 50 ca
21284-AB-32	LE GRAND SAUSSEROYE	1	11 ha 21 a 00 ca
21284-AB-33	LE GRAND SAUSSEROYE	1	11 ha 28 a 00 ca
21284-AB-34	LE GRAND SAUSSEROYE	1	11 ha 40 a 00 ca
21284-AB-36	LA MOUSSIÈRE	1	10 ha 85 a 50 ca
21284-AB-37	LA MOUSSIÈRE	1	10 ha 75 a 00 ca
21284-AC-1	LES ESSARTS MENELOTTE	1	32 a 50 ca
21284-AC-3	LES ESSARTS MENELOTTE	1	11 ha 58 a 50 ca
21284-AC-4	LE BOIS LAVANNE	1	6 ha 84 a 50 ca
21284-AC-5	LE BOIS LAVANNE	1	18 ha 05 a 50 ca
21284-AC-6	LE BOIS LAVANNE	1	17 ha 68 a 00 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21284-AC-7	LA POINTE DU CREUX	1	10 ha 09 a 00 ca
21284-AC-8	LA POINTE DU CREUX	1	7 ha 11 a 00 ca
21284-AC-9	LA POINTE DU CREUX	1	5 ha 25 a 00 ca
21284-AC-10	LES BREBIS DE LA PLAINE	1	7 ha 43 a 50 ca
21284-AC-11	LES BREBIS DE LA PLAINE	1	9 ha 37 a 00 ca
21284-AC-12	LES BREBIS DE LA PLAINE	1	7 ha 08 a 50 ca
21284-AC-13	LE CUL DU BREBIS	1	2 ha 22 a 46 ca
21284-AC-14	LE CUL DU BREBIS	1	9 ha 31 a 00 ca
21284-AC-15	LE CUL DU BREBIS	1	7 ha 02 a 50 ca
21284-AC-16	LES BATTEUX	1	76 a 50 ca
21284-AC-17	LES BATTEUX	1	1 ha 89 a 50 ca
21284-AC-18	LES BATTEUX	1	2 ha 02 a 50 ca
21284-AC-19	LES BATTEUX	1	1 ha 75 a 00 ca
21284-AC-20	LES BATTEUX	1	1 ha 54 a 50 ca
21284-AC-26	LES BATTEUX	1	89 a 50 ca
21284-AC-29	LES BATTEUX	1	17 a 64 ca
21284-AC-30	TAISSONNIERES DE LA FREMIE	1	12 ha 24 a 00 ca
21284-AC-31	TAISSONNIERES DE LA FREMIE	1	1 ha 11 a 50 ca
21284-AC-32	LA PLAINE	1	1 ha 28 a 50 ca
21284-AC-33	LA PLAINE	1	38 a 50 ca
21284-AC-34	LA PLAINE	1	6 ha 35 a 50 ca
21284-AC-35	LA PLAINE	1	5 ha 74 a 00 ca
21284-AC-36	LA PLAINE	1	1 ha 57 a 50 ca
21284-AC-37	LE QUART DU PIED PAN	1	54 a 00 ca
21284-AC-38	LE QUART DU PIED PAN	1	3 ha 12 a 00 ca
21284-AC-39	LE QUART DU PIED PAN	1	1 ha 69 a 00 ca
21284-AC-40	LA FREMIERE	1	1 ha 36 a 00 ca
21284-AC-41	LE BOIS EPAIS	1	17 ha 07 a 00 ca
21284-AC-49	LE BOIS EPAIS	1	16 ha 82 a 50 ca
21284-AC-50	LE BOIS EPAIS	1	16 ha 36 a 00 ca
21284-AC-77	LA GRANDE REPPE	1	2 ha 09 a 00 ca
21284-AC-78	LA GRANDE REPPE	1	2 ha 44 a 00 ca
21284-AC-79	LA GRANDE REPPE	1	82 a 00 ca
21284-AC-80	LA GRANDE REPPE	1	7 a 00 ca
21284-AC-81	LA GRANDE REPPE	1	72 a 00 ca
21284-AC-82	LA GRANDE REPPE	1	9 ha 46 a 50 ca
21284-AC-83	LA GRANDE REPPE	1	57 a 00 ca
21284-AC-85	LA GRANDE REPPE	1	8 a 68 ca
21284-AC-86	LA GRANDE REPPE	1	6 ha 12 a 50 ca
21284-AC-87	LA GRANDE REPPE	1	2 ha 63 a 50 ca
21284-AC-88	LA GRANDE REPPE	1	17 a 28 ca
21284-AC-89	LA GRANDE REPPE	1	1 ha 78 a 00 ca
21284-AC-90	LA GRANDE REPPE	1	6 ha 67 a 00 ca
21284-AC-91	LA GRANDE REPPE	1	1 ha 72 a 50 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21284-AC-92	LA GRANDE REPPE	1	31 a 00 ca
21284-AC-93	LA GRANDE REPPE	1	1 ha 24 a 50 ca
21284-AC-94	LA GRANDE REPPE	1	6 ha 85 a 00 ca
21284-AC-95	LA GRANDE REPPE	1	6 ha 28 a 00 ca
21284-AC-96	LA GRANDE REPPE	1	3 ha 81 a 00 ca
21284-AC-97	LA GRANDE REPPE	1	44 a 50 ca
21284-AC-98	LA PETITE REPPE	1	18 ha 52 a 00 ca
21284-AC-99	LA PETITE REPPE	1	12 ha 71 a 50 ca
21284-AC-100	LA PETITE REPPE	1	10 ha 95 a 50 ca
21284-AC-101	LA PETITE REPPE	1	6 ha 34 a 50 ca
21284-AE-11	LES PETITS GITES	1	11 ha 04 a 00 ca
21284-AE-12	LES PETITS GITES	1	2 ha 21 a 50 ca
21284-AE-13	LES PETITS GITES	1	1 ha 56 a 00 ca
21284-AE-14	LES PETITS GITES	1	50 a 00 ca
21284-AE-15	LES PETITS GITES	1	1 ha 61 a 50 ca
21284-AE-16	LES PETITS GITES	1	54 a 00 ca
21284-AE-17	LES PETITS GITES	1	1 ha 58 a 00 ca
21284-AE-18	LES PETITS GITES	1	4 ha 45 a 00 ca
21284-AE-19	LES PETITS GITES	1	28 a 00 ca
21284-AE-20	LES PETITS GITES	1	82 a 50 ca
21284-AE-21	LES PETITS GITES	1	3 ha 70 a 50 ca
21284-AE-22	LES PETITS GITES	1	27 a 00 ca
21284-AE-23	LA GRANDE CHARME	1	4 ha 25 a 50 ca
21284-AE-24	LA GRANDE CHARME	1	43 a 50 ca
21284-AE-25	LE GRAND BOUCHEUX	1	2 ha 37 a 00 ca
21284-AE-26	LE GRAND BOUCHEUX	1	6 ha 49 a 00 ca
21284-AE-27	LE GRAND BOUCHEUX	1	3 ha 95 a 00 ca
21284-AE-28	LES GENEVRIERS	1	7 a 81 ca
21284-AE-29	LES GENEVRIERS	1	21 a 14 ca
21284-AE-30	LES GENEVRIERS	1	46 a 50 ca
21284-AE-31	LES GENEVRIERS	1	2 ha 60 a 00 ca
21284-AE-32	LES GENEVRIERS	1	17 a 50 ca
21284-AE-33	LES GENEVRIERS	1	31 a 80 ca
21284-AE-34	LES GENEVRIERS	1	3 ha 50 a 00 ca
21284-AE-35	LES GENEVRIERS	1	85 a 88 ca
21284-AE-36	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	72 a 04 ca
21284-AE-37	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	45 a 50 ca
21284-AE-38	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	43 a 00 ca
21284-AE-39	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	3 ha 03 a 00 ca
21284-AE-40	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	6 ha 55 a 00 ca
21284-AE-41	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	1 ha 06 a 50 ca
21284-AE-42	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	1 ha 19 a 00 ca
21284-AE-43	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	2 ha 40 a 00 ca
21284-AE-44	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	2	11 ha 19 a 00 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21284-AE-45	LE BAS DU CHARMOT TILLOLE	1	1 ha 67 a 50 ca
21284-AE-46	LA COTE AU SIMON	2	8 ha 12 a 50 ca
21284-AE-47	LA COTE AU SIMON	1	14 ha 39 a 50 ca
21284-AE-48	LA COTE AU SIMON	1	5 ha 99 a 50 ca
21284-AE-49	LA COTE AU SIMON	1	1 ha 09 a 00 ca
21284-AE-50	LE GRAND CHARMOT	1	3 ha 40 a 50 ca
21284-AE-51	LE GRAND CHARMOT	1	9 ha 58 a 50 ca
21284-AE-52	LE GRAND CHARMOT	1	5 ha 02 a 00 ca
21284-AE-53	LE GRAND CHARMOT	1	68 a 50 ca
21284-ZK-11	EN FAJULIEN	1	1 ha 63 a 00 ca
21284-ZK-12	EN FAJULIEN	1	11 ha 06 a 50 ca
Total		144	714 ha 81 a 93 ca



Agence Bourgogne Est

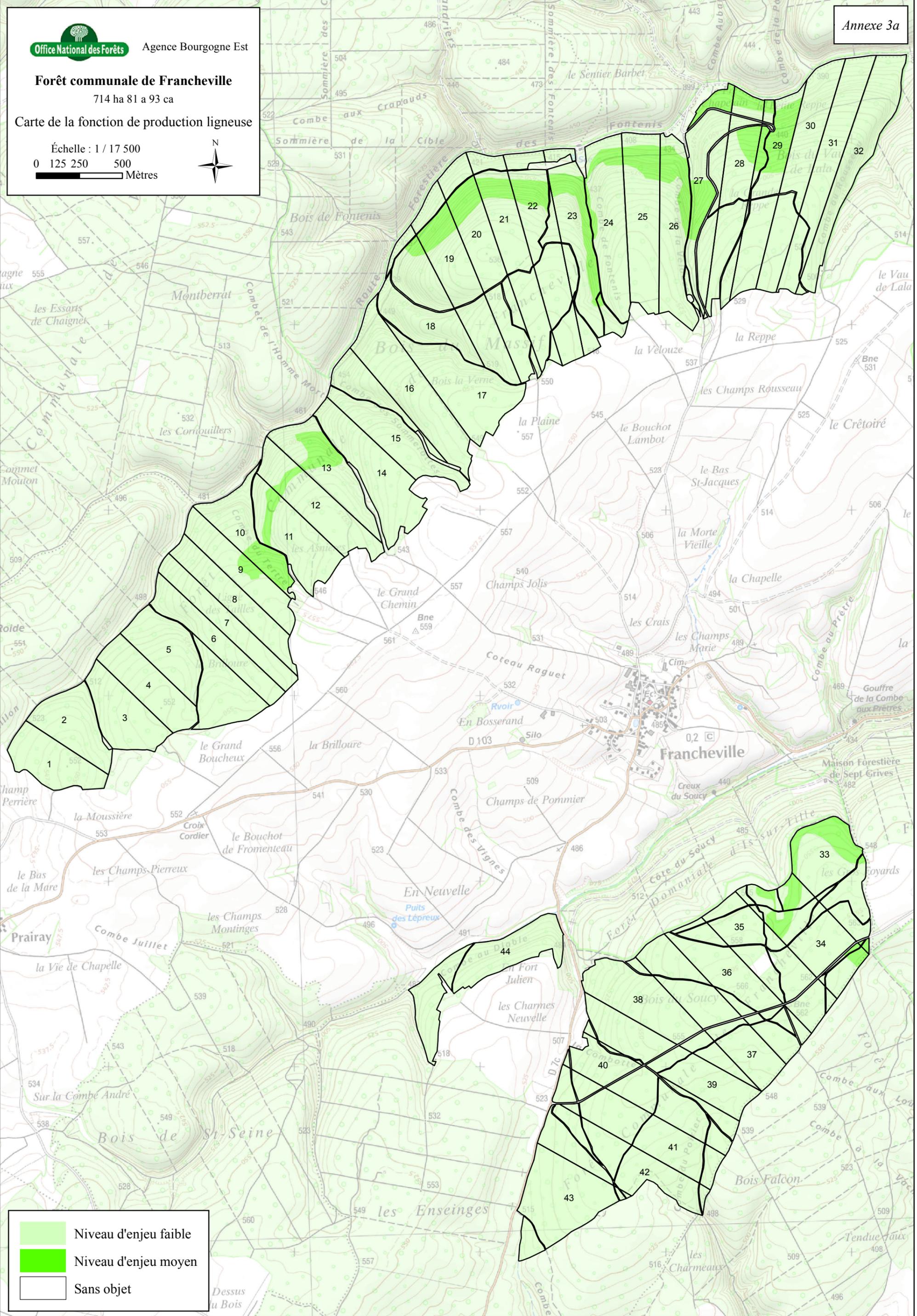
Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

Carte de la fonction de production ligneuse

Échelle : 1 / 17 500

0 125 250 500 Mètres



	Niveau d'enjeu faible
	Niveau d'enjeu moyen
	Sans objet



Agence Bourgogne Est

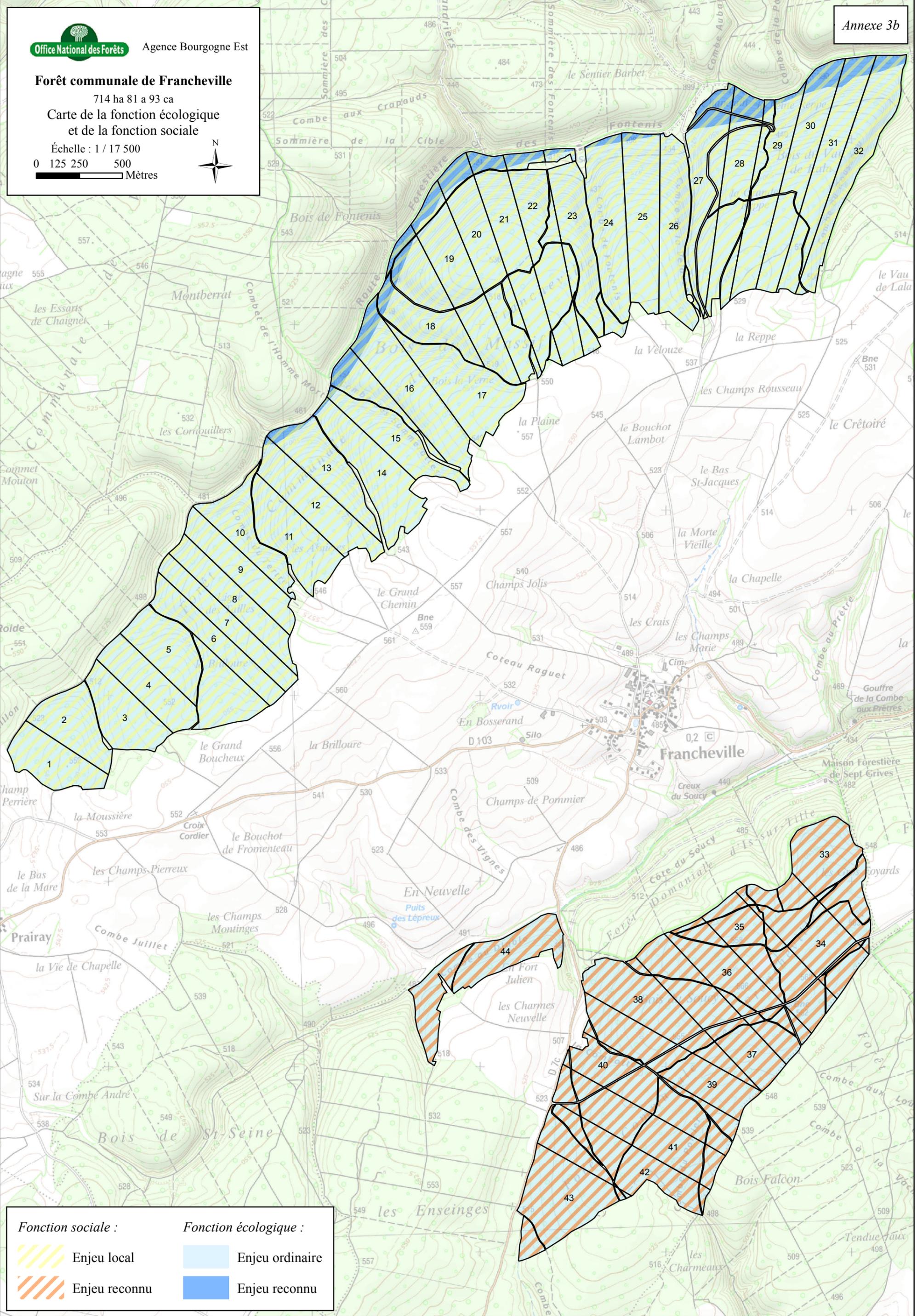
Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

Carte de la fonction écologique
et de la fonction sociale

Échelle : 1 / 17 500

0 125 250 500 Mètres



Fonction sociale :		Fonction écologique :	
	Enjeu local		Enjeu ordinaire
	Enjeu reconnu		Enjeu reconnu

Forêt communale de Francheville

parcelle 27
n°sous pille a

Surface 2,93 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

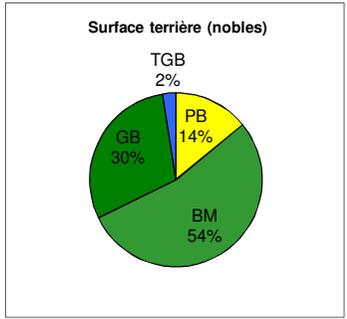
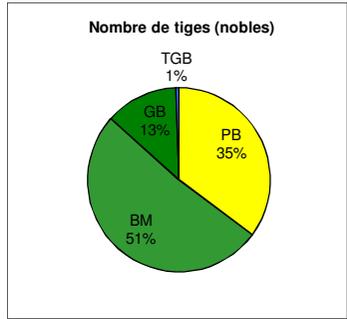
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

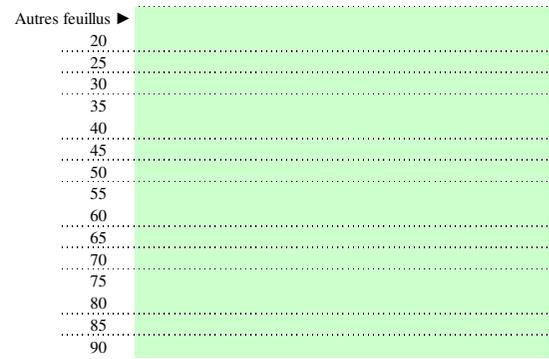
Hauteur dominante 30 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	52
Capital :	44
Perches	/ha
Potential de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	5	27	61	1	26	120
25	0,05	12	20	57	3	16	108
30	0,07	5	12	81		4	102
35	0,10	1	6	64	3		74
40	0,13	1	3	41			45
45	0,16		2	51	2		55
50	0,20			30	2		32
55	0,24			21			21
60	0,28			11			11
65	0,33			4			4
70	0,38			1			1
75	0,44			1			1
80	0,50			1			1
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		24	70	424	11	46	575



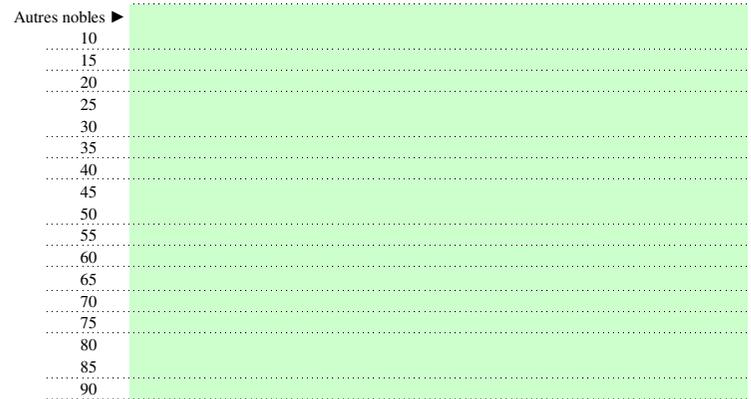
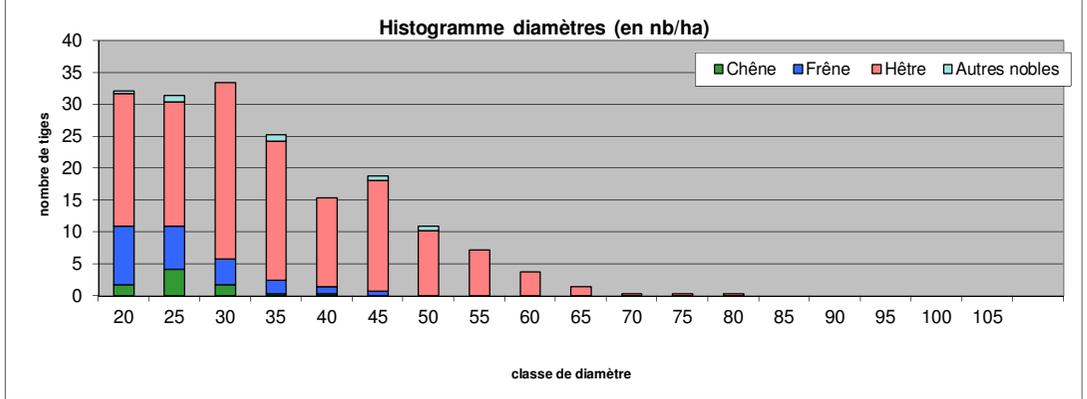
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM			0,66	0,60	0,59
Dg	26	27	37	36	35
Dg40+	40	42	49	48	48
Dg 2/3+	27	26	40	36	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	6	0,3	2	0,34	16	0,6	#N/A	#N/A	40	1,6	#N/A	#N/A	63	2,5	#N/A	#N/A	78	3,1	#N/A	#N/A
BM	2	0,2	2	0,84	8	0,7	8	0,97	81	8,6	92	1,14	93	9,7	104	1,12	94	9,8	105	1,11
GB									23	5,2	64	2,83	23	5,4	65	2,81	23	5,4	65	2,81
TGB									1	0,5	6	5,90	1	0,5	6	5,90	1	0,5	6	5,90
Total	8	0,5	4	0,49	24	1,3	#N/A	#N/A	145	15,9	#N/A	#N/A	181	18,1	#N/A	#N/A	196	18,7	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 12				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 15				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Forêt communale de Francheville

parcelle 26
n°sous plle a

Surface 4,30 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

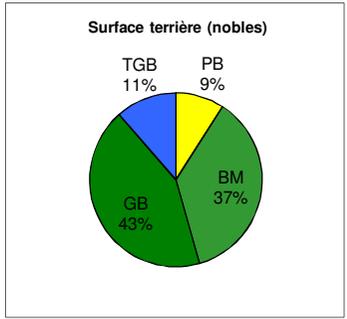
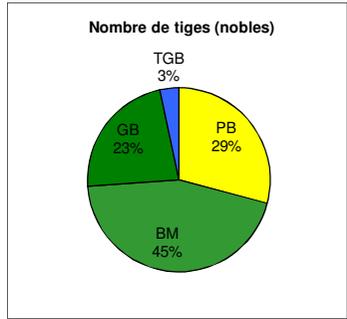
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

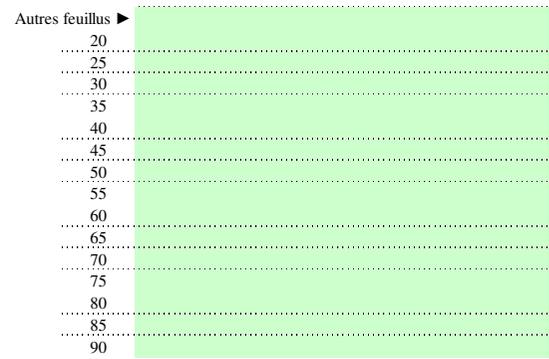
Hauteur dominante 30 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	32
Capital :	55
Perches	/ha
Potential de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	4	28	72	4	88	196
25	0,05	13	50	50	6	43	162
30	0,07	11	18	56	11	21	117
35	0,10	13	29	67	14	13	136
40	0,13	13	15	36	7	6	77
45	0,16	10	6	40	3		59
50	0,20	7	2	59	1		69
55	0,24	2	1	42			45
60	0,28	3		39			42
65	0,33	1		21			22
70	0,38			15			15
75	0,44			6			6
80	0,50			3			3
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79			1			1
105	0,87			1			1
TOTAL		77	149	508	46	171	951



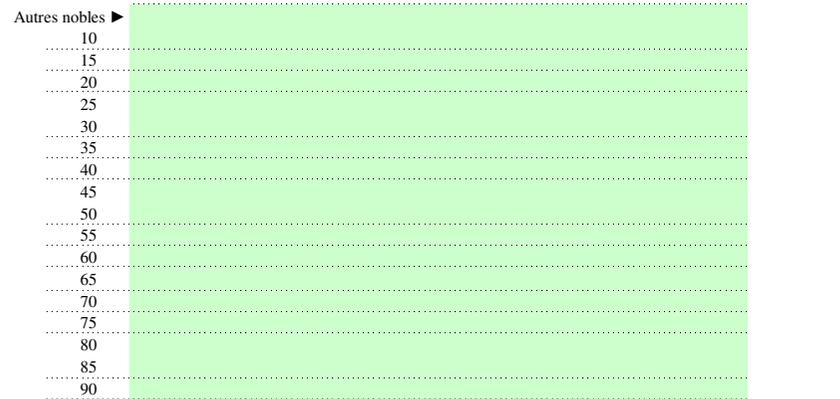
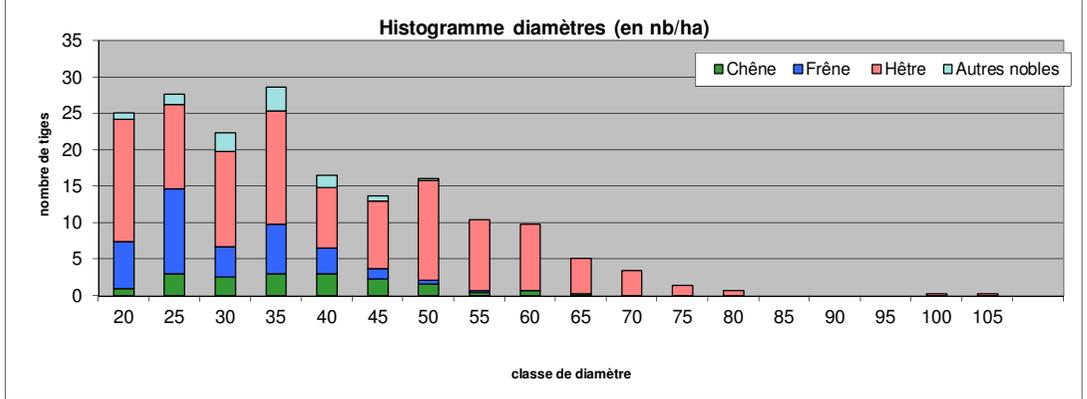
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,58	0,09	2,40	1,49	1,36
Dg	39	30	44	41	38
Dg40+	47	43	55	53	53
Dg 2/3+	41	31	46	44	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	4	0,2	1	0,36	18	0,8	#N/A	#N/A	28	1,1	#N/A	#N/A	53	2,1	#N/A	#N/A	83	3,3	#N/A	#N/A
BM	11	1,2	13	1,21	16	1,6	17	1,08	46	5,0	53	1,15	81	8,6	92	1,13	90	9,4	100	1,11
GB	3	0,7	9	2,85	1	0,1	2	2,50	37	9,2	114	3,03	41	10,1	124	3,01	41	10,1	124	3,01
TGB									6	2,7	36	5,95	6	2,7	36	5,95	6	2,7	36	5,95
Total	18	2,1	23	1,30	35	2,5	#N/A	#N/A	118	17,9	#N/A	#N/A	181	23,5	#N/A	#N/A	221	25,5	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 100				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 105				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Forêt communale de Francheville

parcelle 25
n°sous plle a

Surface 2,91 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

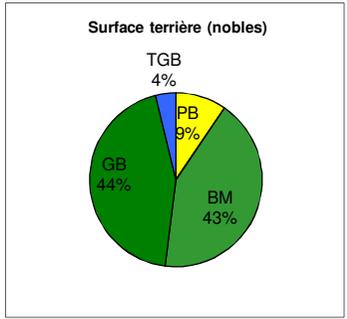
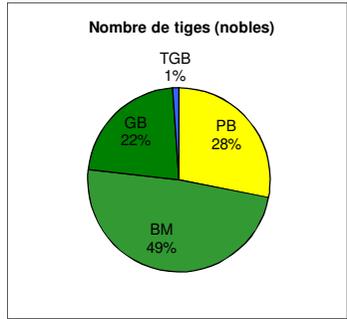
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

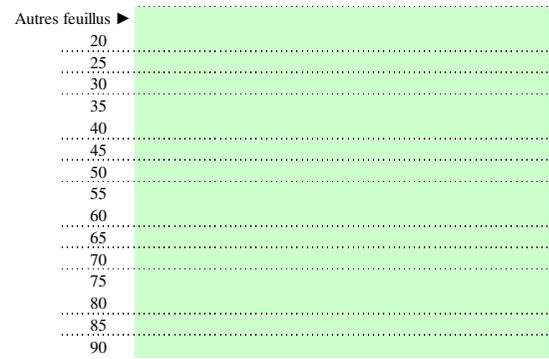
Hauteur dominante 25 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	32
Capital :	45
Perches	/ha
Potential de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	3	21	41	2	32	99
25	0,05	11	28	34	6	37	116
30	0,07	8	23	51	6	23	111
35	0,10	6	17	34	2	10	69
40	0,13	6	9	39	3	1	58
45	0,16	4	4	41		1	50
50	0,20	3	1	37			41
55	0,24	1	1	36			38
60	0,28			24			24
65	0,33	1		11			12
70	0,38			4			4
75	0,44			2			2
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		43	104	354	19	104	624



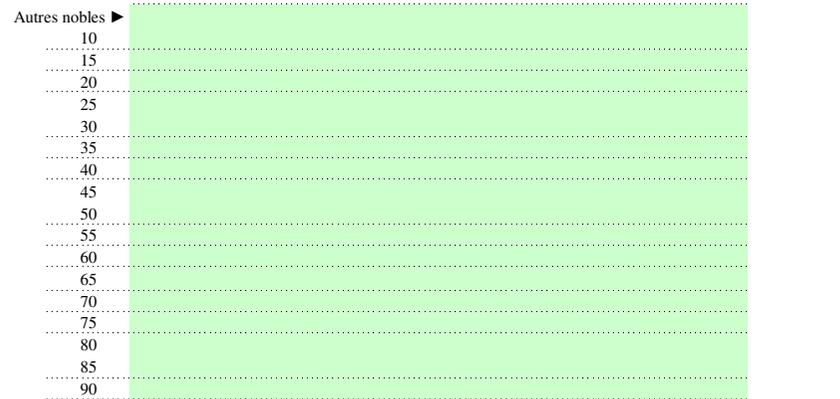
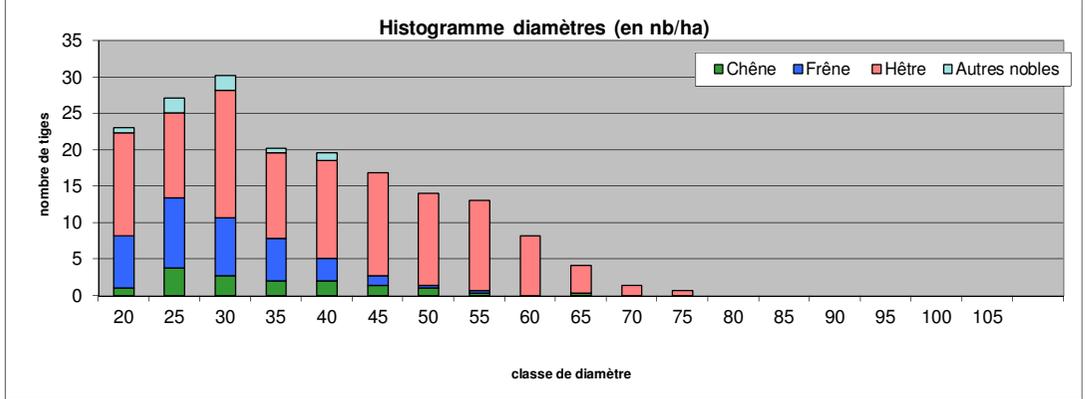
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,46	0,09	1,57	1,13	1,02
Dg	36	30	42	39	37
Dg40+	47	43	51	50	50
Dg 2/3+	39	31	44	42	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur V (m³/ha)
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	5	0,2	2	0,36	17	0,7	#N/A	#N/A	26	1,0	#N/A	#N/A	50	2,1	#N/A	#N/A	74	3,0	#N/A	#N/A
BM	8	0,9	9	1,13	18	1,7	18	1,00	57	6,3	68	1,20	87	9,2	99	1,14	99	10,2	109	1,10
GB	2	0,4	5	2,82	1	0,1	2	2,60	37	9,0	111	2,99	40	9,6	118	2,98	40	9,6	118	2,98
TGB									2	0,8	11	5,37	2	0,8	11	5,37	2	0,8	11	5,37
Total	15	1,5	16	1,08	36	2,6	#N/A	#N/A	122	17,2	#N/A	#N/A	179	21,7	#N/A	#N/A	214	23,6	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 46				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 50				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Forêt communale de Francheville

parcelle n°sous plle 24 a

Surface Local. 2,16 (ha)

Date inventaire juil-14

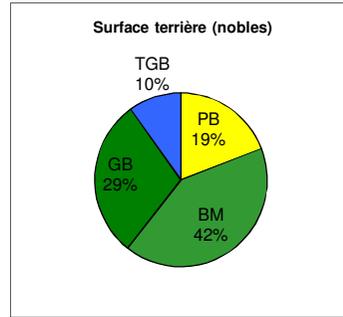
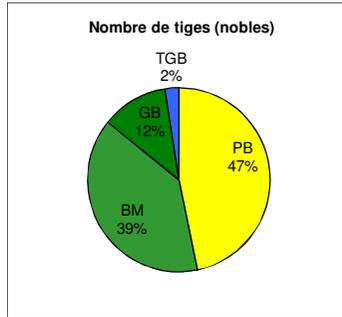
Diamètre de précomptage NOBLES (cm)
AUTRES (cm)

Arbres Bio arbres/ha

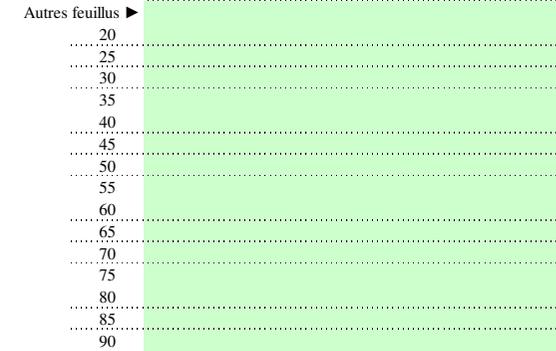
Hauteur dominante 25 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	52
Capital :	55
Perches	/ha
Potential de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	8	43	60	11	51	173
25	0,05	6	36	63	6	33	144
30	0,07	5	16	48	3	12	84
35	0,10		14	35	1	8	58
40	0,13	1	1	33	2	2	39
45	0,16	1	2	32		2	37
50	0,20			25			27
55	0,24	1		13	2		16
60	0,28			8			8
65	0,33			10			10
70	0,38			9			9
75	0,44			3			3
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		22	112	339	25	110	608



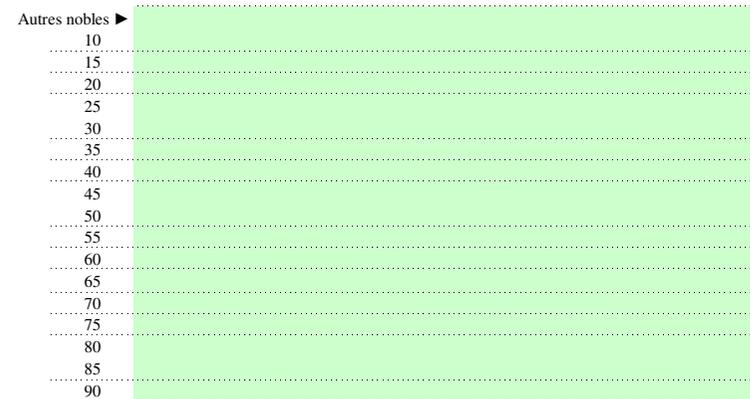
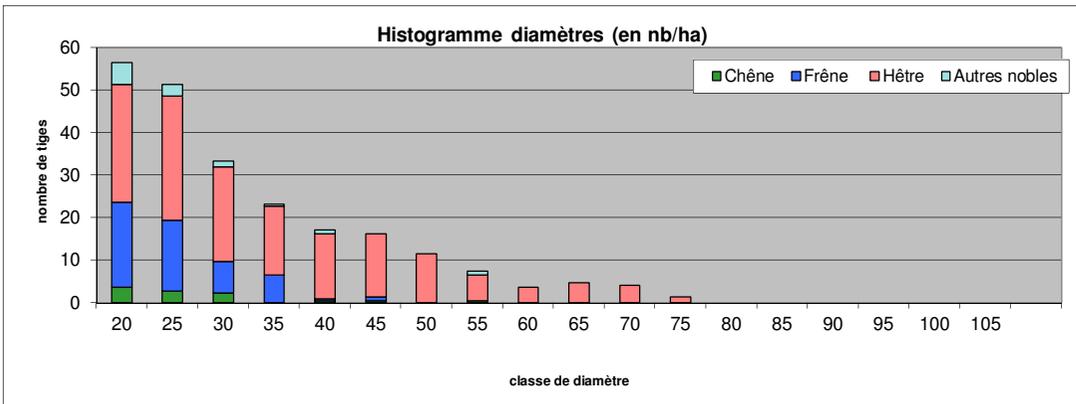
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,37		1,15	0,95	0,87
Dg	29	26	38	35	34
Dg40+	47	43	51	51	51
Dg 2/3+	27	25	39	36	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur V (m³/ha)
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	6	0,3	2	0,29	37	1,4	#N/A	#N/A	57	2,3	#N/A	#N/A	108	4,3	#N/A	#N/A	147	5,8	#N/A	#N/A
BM	3	0,3	3	0,96	15	1,4	14	0,92	69	7,4	80	1,16	90	9,3	100	1,11	101	10,3	110	1,09
GB	0	0,1	1	2,90					26	6,3	77	2,98	27	6,6	81	2,98	28	6,8	83	2,96
TGB									6	2,2	29	5,30	6	2,2	29	5,30	6	2,2	29	5,30
Total	10	0,7	6	0,62	52	2,8	#N/A	#N/A	157	18,2	#N/A	#N/A	231	22,4	#N/A	#N/A	281	25,1	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 14				Volume total 'grume' #N/A				Volume total 'grume' #N/A				Volume total 'grume' #N/A							
	Volume total bois fort 16				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A							



Forêt communale de Francheville

parcelle 23
n°sous plle a

Surface 4,88 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

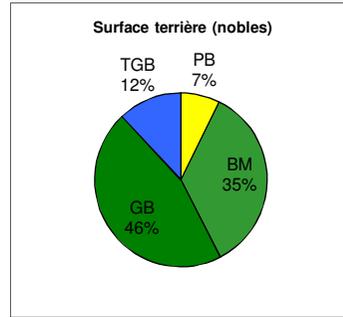
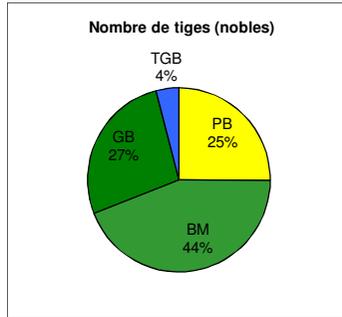
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

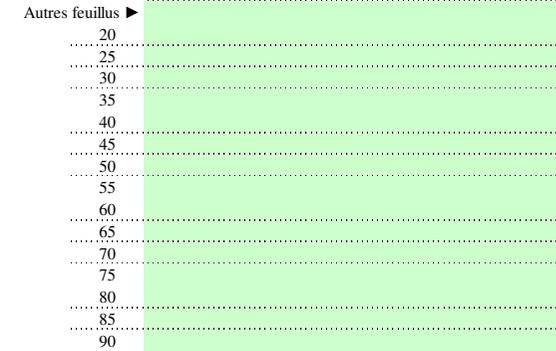
Hauteur dominante 28 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	32
Capital :	45
Perches	/ha
Potential de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	5	20	56	2	32	115
25	0,05	10	37	57	1	33	138
30	0,07	5	20	58	3	26	112
35	0,10	8	13	53	1	12	87
40	0,13	6	10	67	2	5	90
45	0,16	5	6	72	1	2	86
50	0,20	2	4	67		2	75
55	0,24		1	75			76
60	0,28		1	31			32
65	0,33		2	19			21
70	0,38			14			14
75	0,44			11			11
80	0,50			5			5
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		41	114	585	10	112	862



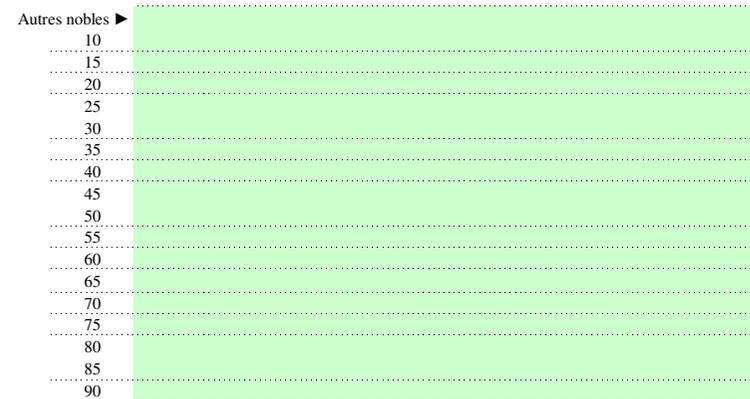
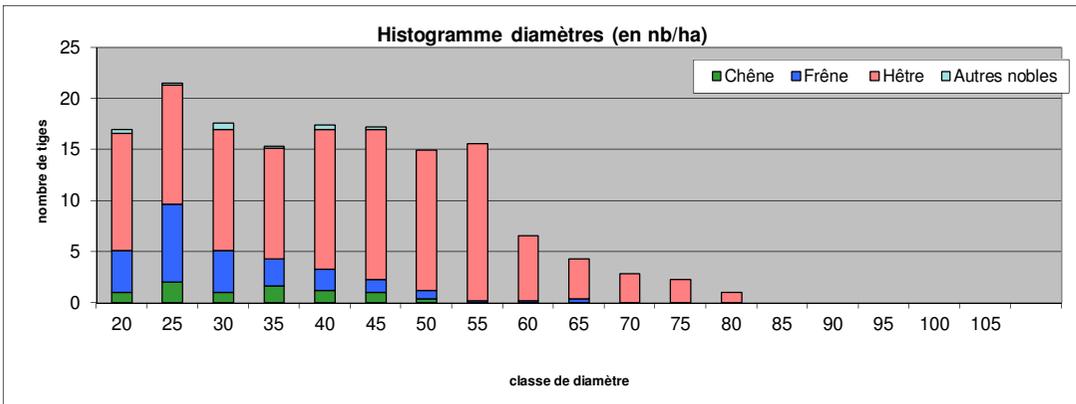
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,15	0,40	2,02	1,64	1,49
Dg	34	32	45	42	41
Dg40+	44	47	53	52	52
Dg 2/3+	34	32	49	45	



Taillis	G (m²/ha)	V (m³/ha)	Hauteur
	estimé	V (m³/ha)	

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	3	0,1	1	0,34	12	0,5	#N/A	#N/A	23	0,9	#N/A	#N/A	39	1,6	#N/A	#N/A	52	2,1	#N/A	#N/A
BM	5	0,5	6	1,20	10	1,0	11	1,06	51	6,0	65	1,27	68	7,7	83	1,23	77	8,5	91	1,19
GB	0	0,1	1	2,30	2	0,4	5	3,04	39	9,4	116	2,94	41	9,9	122	2,94	42	10,0	123	2,93
TGB									6	2,6	35	5,66	6	2,6	35	5,66	6	2,6	35	5,66
Total	8	0,8	8	0,94	23	1,9	#N/A	#N/A	120	18,9	#N/A	#N/A	154	21,8	#N/A	#N/A	177	23,2	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 39				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 42				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Forêt communale de Francheville

parcelle 11
n°sous pille a

Surface Local. 1,51 (ha)

Date inventaire juil-14

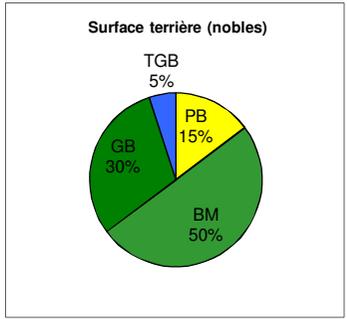
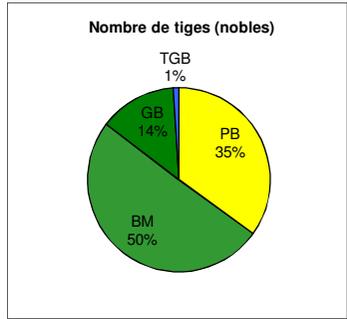
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

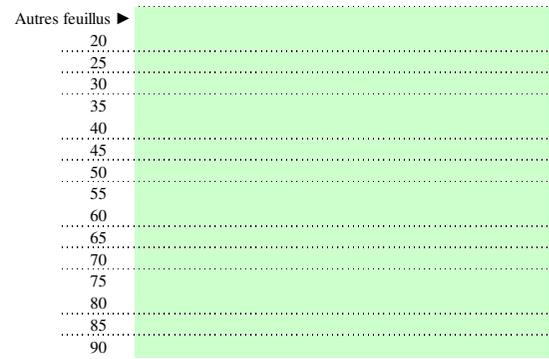
Hauteur dominante 28 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	52
Capital :	55
Perches	/ha
Potentiel de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	9	7	36		3	55
25	0,05	14	14	58		12	98
30	0,07	12	18	43		3	76
35	0,10	12	4	48	1	2	67
40	0,13	2	2	33			37
45	0,16	2	2	20		1	25
50	0,20	2	7	24			33
55	0,24		6	6			12
60	0,28		2	5			7
65	0,33		1	1			2
70	0,38		1	1			2
75	0,44		1				1
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79			1			1
105	0,87						
TOTAL		53	65	276	1	21	416



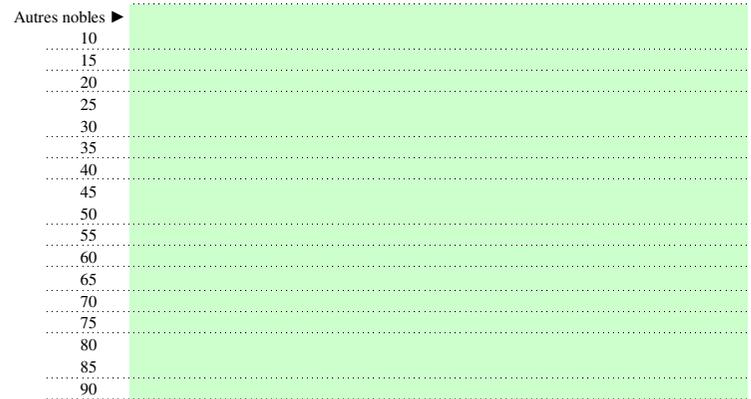
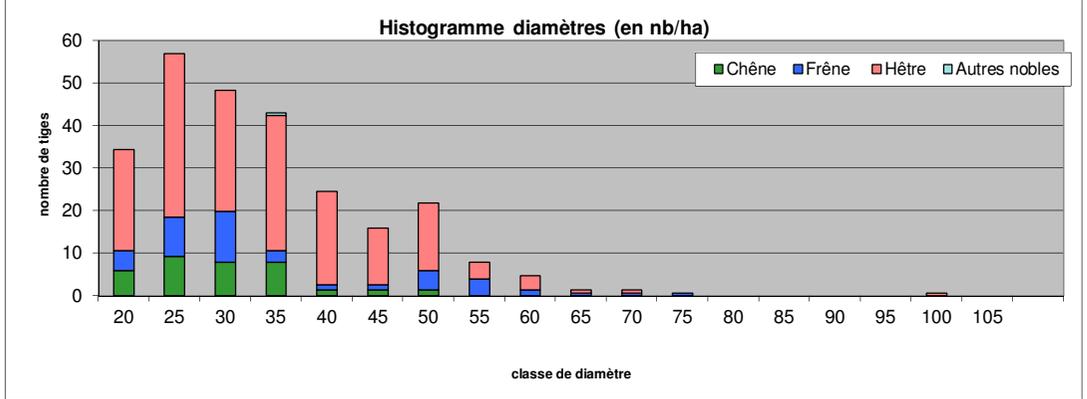
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,15	2,03	0,60	0,70	0,68
Dg	31	39	36	36	35
Dg40+	45	54	48	49	49
Dg 2/3+	31	42	36	36	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	15	0,6	5	0,32	14	0,6	#N/A	#N/A	62	2,6	#N/A	#N/A	91	3,9	#N/A	#N/A	101	4,3	#N/A	#N/A
BM	19	1,7	18	0,96	17	1,5	15	0,88	95	9,9	106	1,11	132	13,2	140	1,06	136	13,5	144	1,06
GB	1	0,3	3	2,30	11	2,4	30	2,81	24	5,2	63	2,64	36	7,9	96	2,68	36	7,9	96	2,68
TGB					1	0,5	7	5,50	1	0,8	11	7,95	3	1,3	18	6,73	3	1,3	18	6,73
Total	35	2,6	26	0,73	43	5,1	#N/A	#N/A	183	18,6	#N/A	#N/A	262	26,3	#N/A	#N/A	275	27,1	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 39				Volume total 'grume' #N/A				Volume total 'grume' #N/A				Volume total 'grume' #N/A							
	Volume total bois fort 43				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A							



Forêt communale de Francheville

parcelle 12
n°sous pille a

Surface 0,85 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

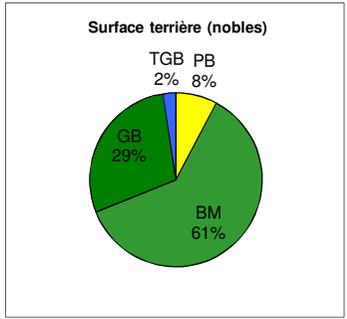
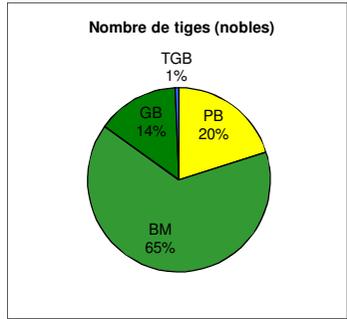
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

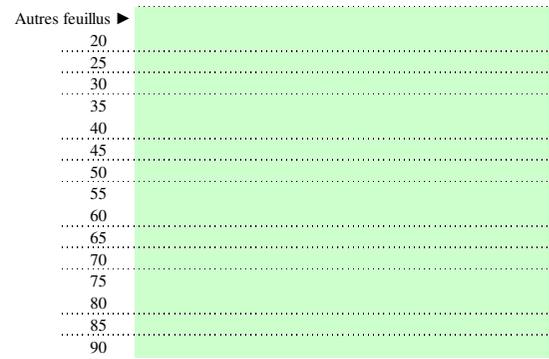
Hauteur dominante 28 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition	PM-Hêtre
Structure	23
Capital	44
Perches	/ha
Potential de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	3	1	3	1		8
25	0,05	5	10	4	1	2	22
30	0,07	8	13	8	1	5	35
35	0,10	10	3	7		1	21
40	0,13	11	2	7	1	1	22
45	0,16	2		17		3	22
50	0,20	1		10			11
55	0,24	1		4			5
60	0,28	1		2			3
65	0,33			1			1
70	0,38			1			1
75	0,44						
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		42	29	64	4	12	151



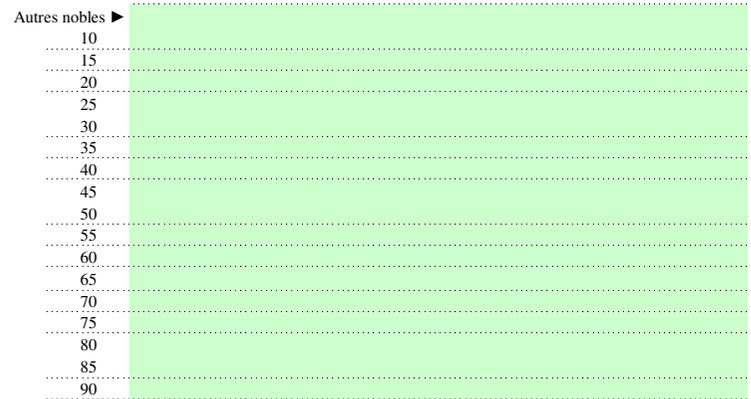
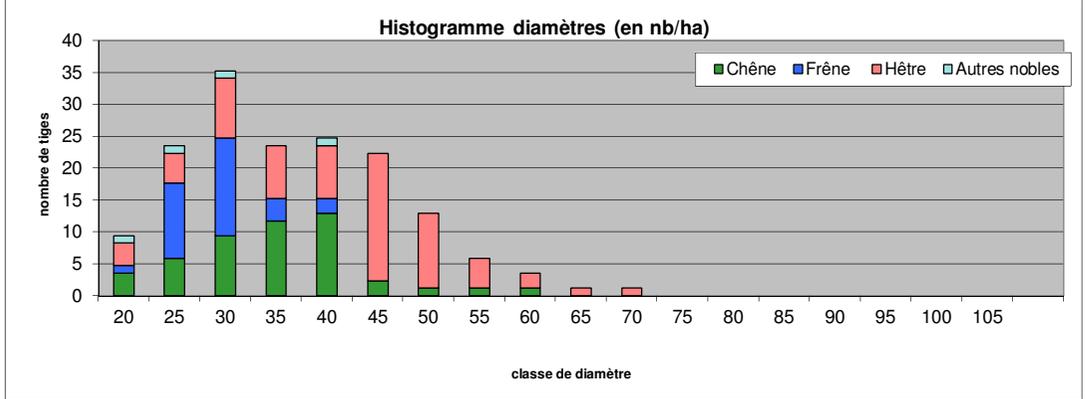
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,22		0,87	0,51	0,46
Dg	36	29	43	38	38
Dg40+	44	40	49	47	47
Dg 2/3+	37	29	46	39	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	9	0,4	3	0,33	13	0,6	#N/A	#N/A	8	0,3	#N/A	#N/A	33	1,5	#N/A	#N/A	35	1,6	#N/A	#N/A
BM	36	3,8	41	1,12	21	1,7	18	0,83	46	5,7	62	1,36	106	11,4	123	1,16	118	12,7	136	1,16
GB	4	0,8	10	2,93					20	4,5	54	2,71	24	5,3	65	2,75	24	5,3	65	2,75
TGB									1	0,5	6	5,10	1	0,5	6	5,10	1	0,5	6	5,10
Total	49	5,0	54	1,10	34	2,3	#N/A	#N/A	75	11,0	#N/A	#N/A	164	18,6	#N/A	#N/A	178	20,0	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 46				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 48				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Forêt communale de Francheville

parcelle 28
n°sous pille a

Surface 1,90 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

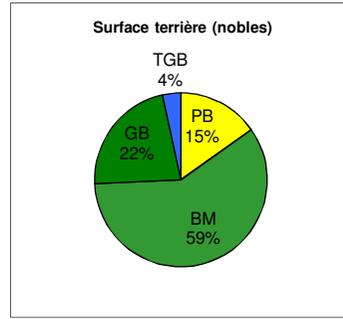
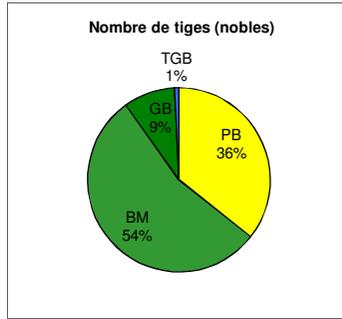
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

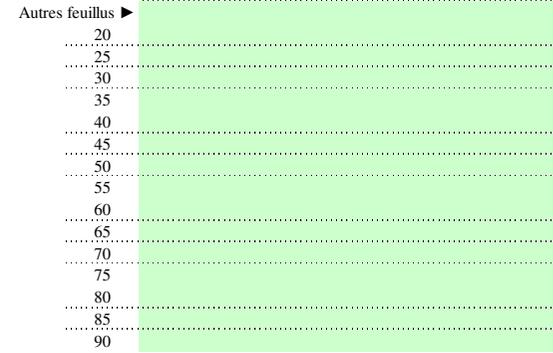
Hauteur dominante 30 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	52
Capital :	45
Perches	/ha
Potentiel de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	7	20	33	4	56	120
25	0,05	10	25	39	6	32	112
30	0,07	10	22	39	3	20	94
35	0,10	11	14	34	2	14	75
40	0,13	3	8	33	2	3	49
45	0,16	4		34	1		39
50	0,20	2		16		1	19
55	0,24	1		8			9
60	0,28			6			6
65	0,33	1		3			4
70	0,38			1			1
75	0,44			1			1
80	0,50			1			1
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		49	89	248	18	126	530



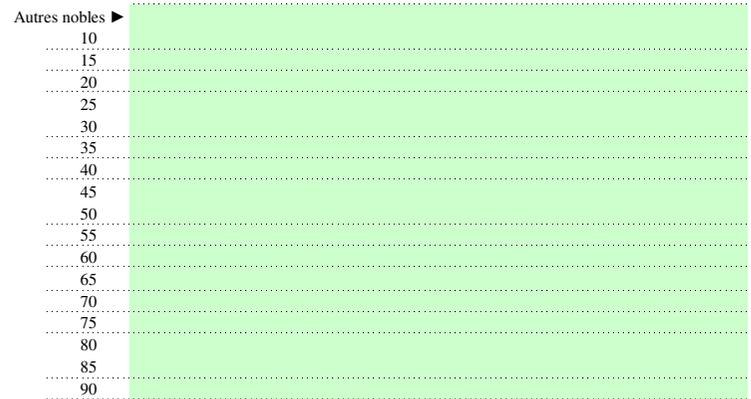
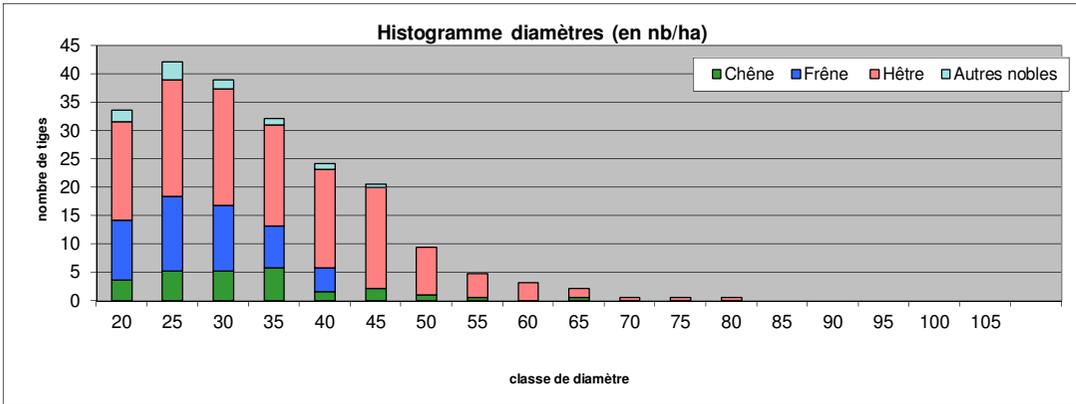
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,35		0,58	0,43	0,39
Dg	34	29	38	35	33
Dg40+	48	40	48	47	47
Dg 2/3+	34	30	41	35	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	9	0,4	3	0,32	24	1,0	#N/A	#N/A	38	1,6	#N/A	#N/A	76	3,1	#N/A	#N/A	122	4,9	#N/A	#N/A
BM	15	1,5	15	1,05	23	2,1	21	0,92	74	8,2	89	1,21	116	12,1	130	1,12	135	13,8	147	1,09
GB	2	0,5	6	2,95					17	4,1	50	2,86	19	4,6	56	2,87	20	4,7	57	2,86
TGB									2	0,7	9	5,90	2	0,7	9	5,90	2	0,7	9	5,90
Total	26	2,3	25	0,95	47	3,0	#N/A	#N/A	131	14,5	#N/A	#N/A	213	20,6	#N/A	#N/A	279	24,1	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 47				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 50				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Forêt communale de Francheville

parcelle 13
n°sous pille a

Surface 3,30 (ha)
Local.

Date inventaire juil-14

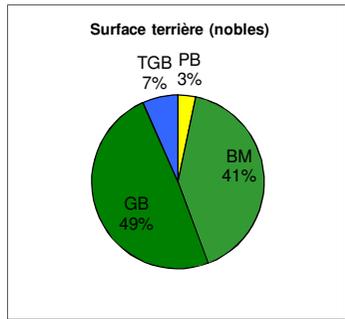
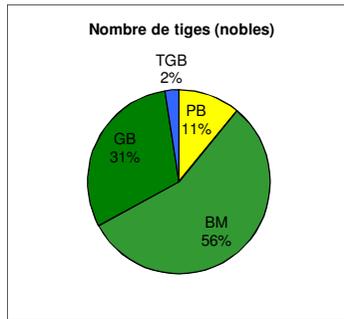
Diamètre de précomptage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

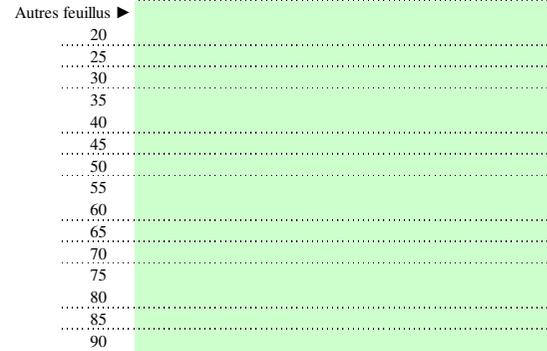
Hauteur dominante 28 (m)
Hauteur grume 12 (m)

Typologie des peuplements BCA	
Origine	
Composition :	P1-Hêtre
Structure :	32
Capital :	44
Perches	/ha
Potentiel de régénération	% de s

		Chêne	Frêne	Hêtre	autres nobles	A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	1	1	7			9
25	0,05	3	19	12	2	9	45
30	0,07	8	22	18	9	19	76
35	0,10	7	20	24	15	14	80
40	0,13	9	18	30	6	11	74
45	0,16	8	4	27	5	14	58
50	0,20	2	6	37	4	5	54
55	0,24	1		35		2	38
60	0,28		1	23			24
65	0,33			16			16
70	0,38			6			6
75	0,44			3			3
80	0,50			1			1
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
TOTAL		39	91	239	41	74	484



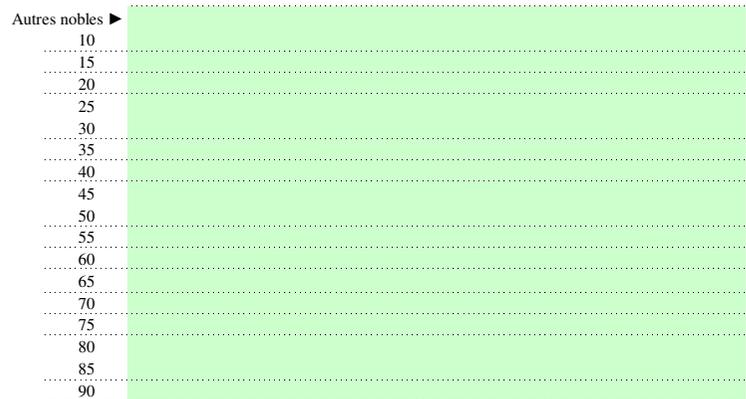
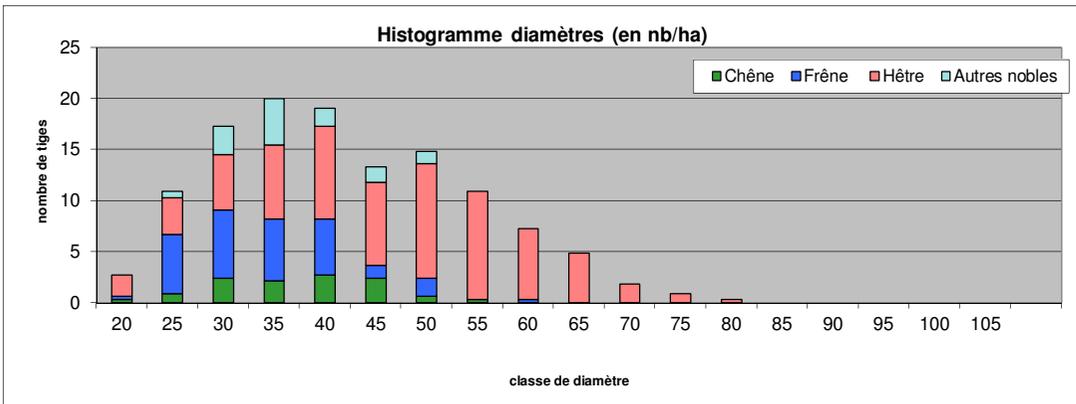
	Chêne	Frêne	Hêtre	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,17	0,23	2,71	1,36	1,14
Dg	38	35	48	44	43
Dg40+	44	44	53	51	50
Dg 2/3+	41	36	52	46	



Taillis	G (m²/ha)	Hauteur V (m³/ha)
	estimé	V (m³/ha)

Tarif AL → 10 10 10 10 10

	Chêne				Frêne				Hêtre				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	1	0,1	0	0,35	6	0,3	#N/A	#N/A	6	0,2	#N/A	#N/A	14	0,6	#N/A	#N/A	16	0,8	#N/A	#N/A
BM	10	1,1	12	1,24	19	1,9	21	1,06	30	3,5	39	1,28	70	7,7	83	1,19	87	9,6	103	1,18
GB	1	0,2	2	2,50	2	0,4	5	2,49	34	8,3	102	3,05	38	9,2	113	2,98	40	9,6	118	2,95
TGB									3	1,3	17	5,50	3	1,3	17	5,50	3	1,3	17	5,50
Total	12	1,3	15	1,24	28	2,7	#N/A	#N/A	72	13,3	#N/A	#N/A	124	18,7	#N/A	#N/A	147	21,2	#N/A	#N/A
	Volume total 'grume' 49				Volume total 'grume' #N/A															
	Volume total bois fort 50				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A				Volume total bois fort #N/A			



Synthèse des inventaires en plein

Forêt communale de Francheville

Parcelle	SsPlle	Surface	Chêne				Frêne				Hêtre				sousTOTAL NOBLES				TOTAL				sousTOTAL NOBLE				
			N	G	V	V/N	N	G	V	V/N	N	G	V	V/N	N	G	V	V/N	N	G	V	V/N	%PB en nb	%BM en nb	%GB en nb	Dg	Dg40+
11a	a	1,51	35	2,61	25,7	0,73	43	5,07			183	18,6			262	26,3			275	27,1			35	50	15	36	49
12a	a	0,85	49	5,04	54	1,1	34	2,3			75	11,0			164	18,6			178	20,0			20	65	15	38	47
13a	a	3,30	12	1,35	15	1,2	28	2,7			72	13,3			124	18,7			147	21,2			11	56	33	44	51
23		4,88	8	0,76	8	0,9	23	1,9			120	18,9			154	21,8			177	23,2			25	44	31	42	52
24	a	2,16	10	0,66	6	0,6	52	2,8			157	18,2			231	22,4			281	25,1			47	39	14	35	51
25	a	2,91	15	1,49	16	1,1	36	2,6			122	17,2			179	21,7			214	23,6			28	49	23	39	50
26	a	4,30	18	2,10	23	1,3	35	2,5			118	17,9			181	23,5			221	25,5			29	45	26	41	53
27	a	2,93	8	0,45	4	0,5	24	1,3			145	15,9			181	18,1			196	18,7			35	51	13	36	48

Algan 10

N : nombre à l'ha G : surface terrière à l'ha

V : Volume Grume à l'ha



Agence Bourgogne Est

Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

Carte des peuplements

Échelle : 1 / 17 500

0 125 250 500 Mètres

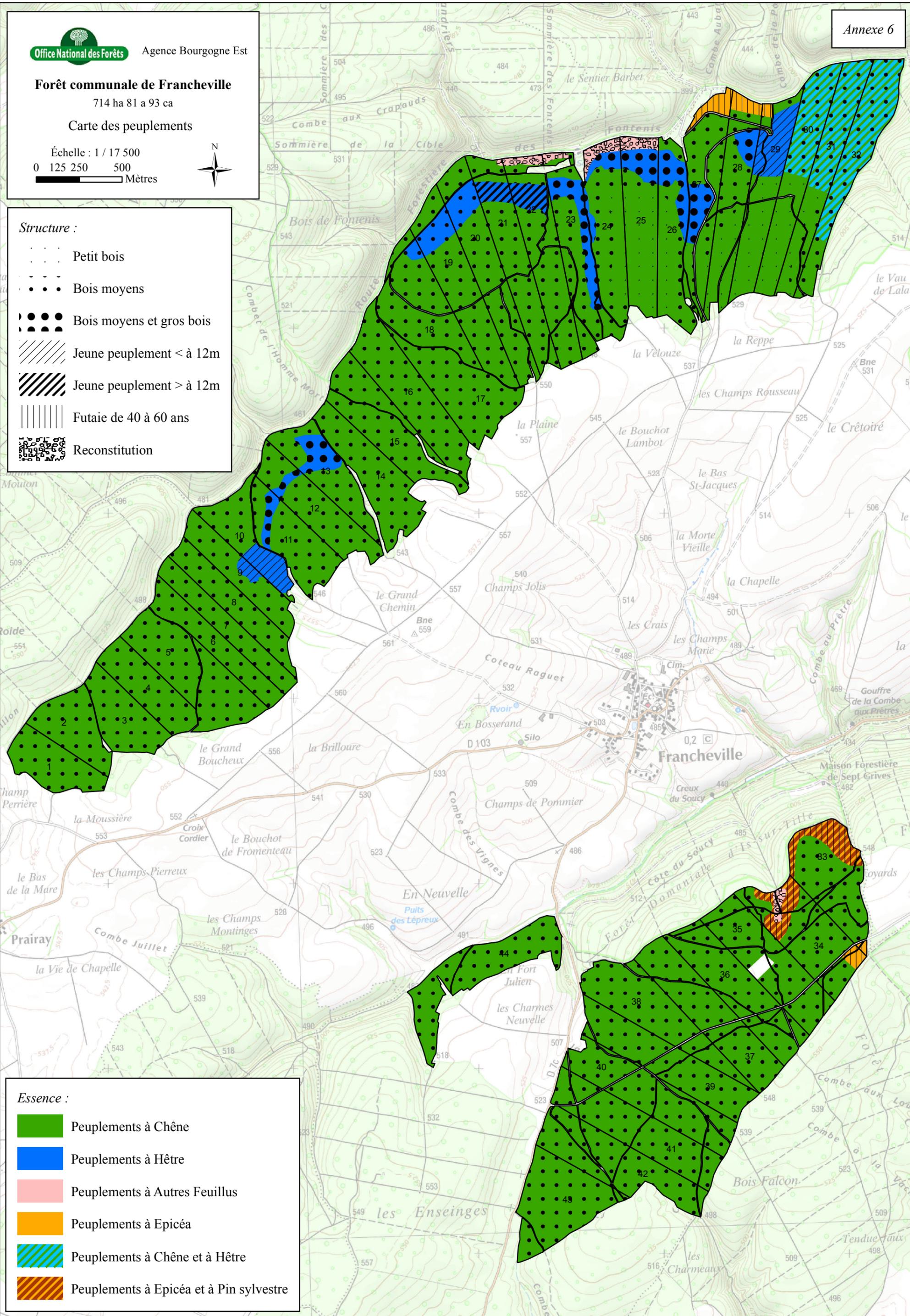


Structure :

- Petit bois
- Bois moyens
- Bois moyens et gros bois
- Jeune peuplement < à 12m
- Jeune peuplement > à 12m
- Futaie de 40 à 60 ans
- Reconstitution

Essence :

- Peuplements à Chêne
- Peuplements à Hêtre
- Peuplements à Autres Feuillus
- Peuplements à Epicéa
- Peuplements à Chêne et à Hêtre
- Peuplements à Epicéa et à Pin sylvestre





Agence Bourgogne Est

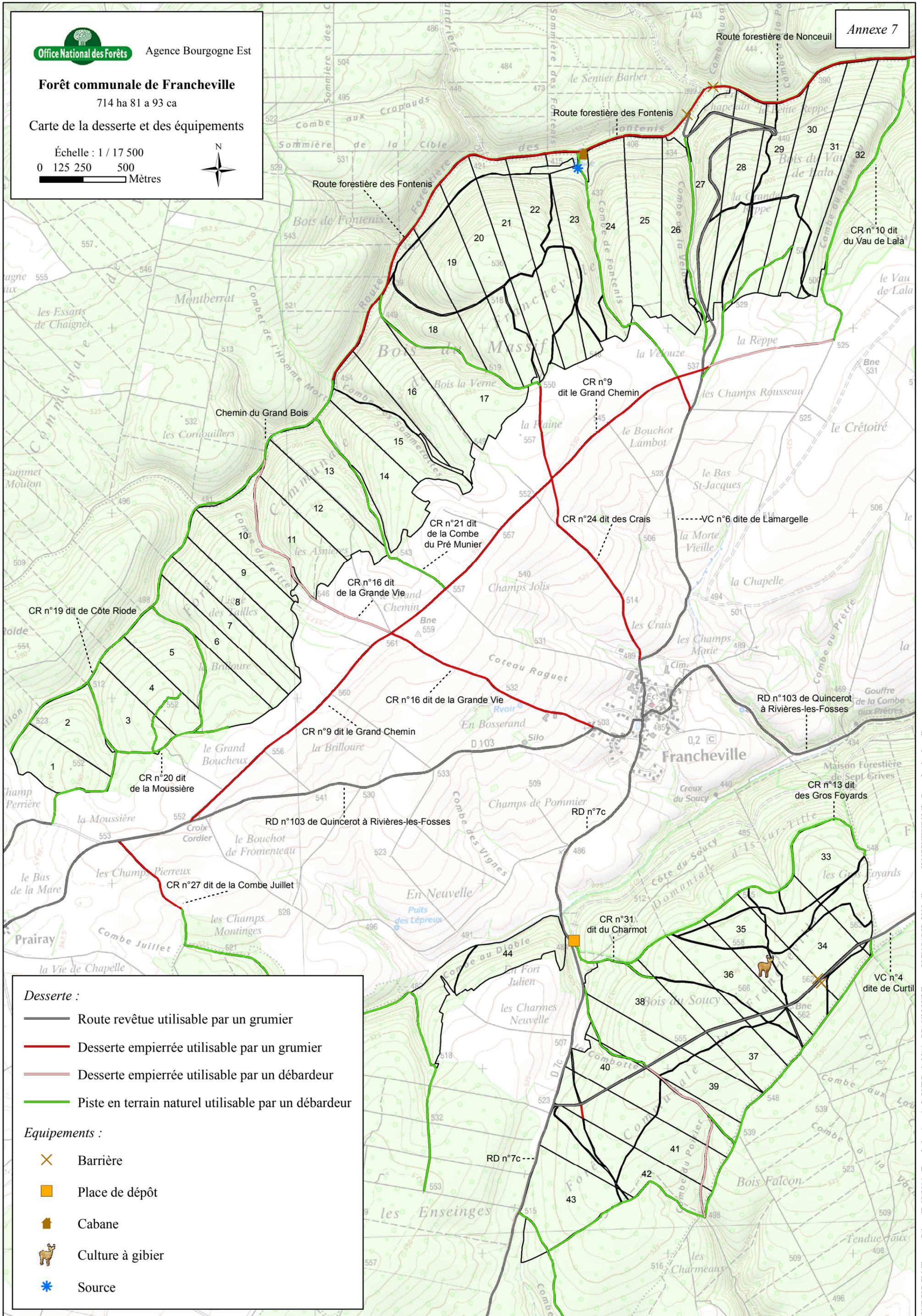
Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

Carte de la desserte et des équipements

Échelle : 1 / 17 500

0 125 250 500 Mètres





Agence Bourgogne Est

Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

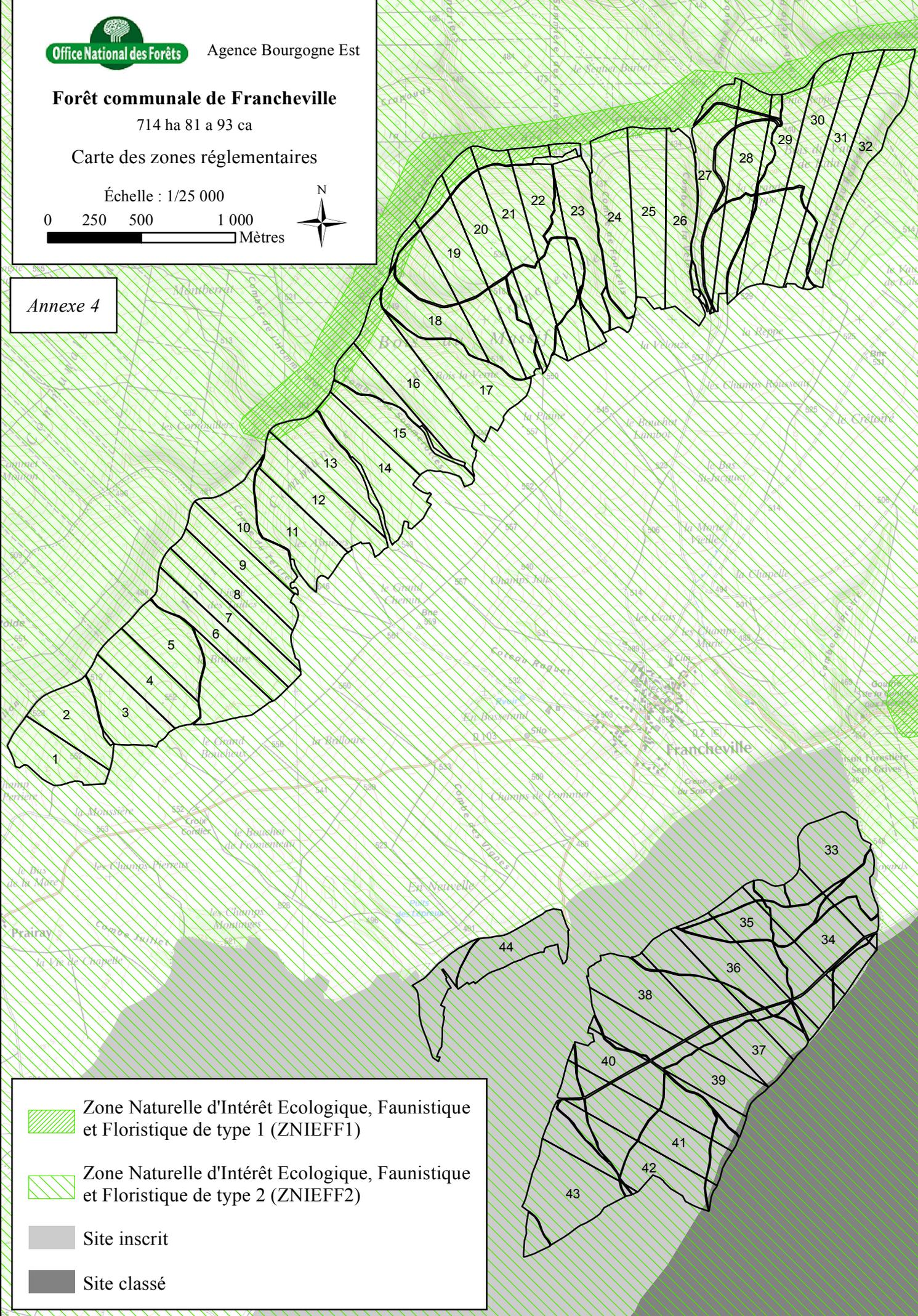
Carte des zones réglementaires

Échelle : 1/25 000

0 250 500 1 000 Mètres



Annexe 4



-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF1)
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF2)
-  Site inscrit
-  Site classé



Agence Bourgogne Est

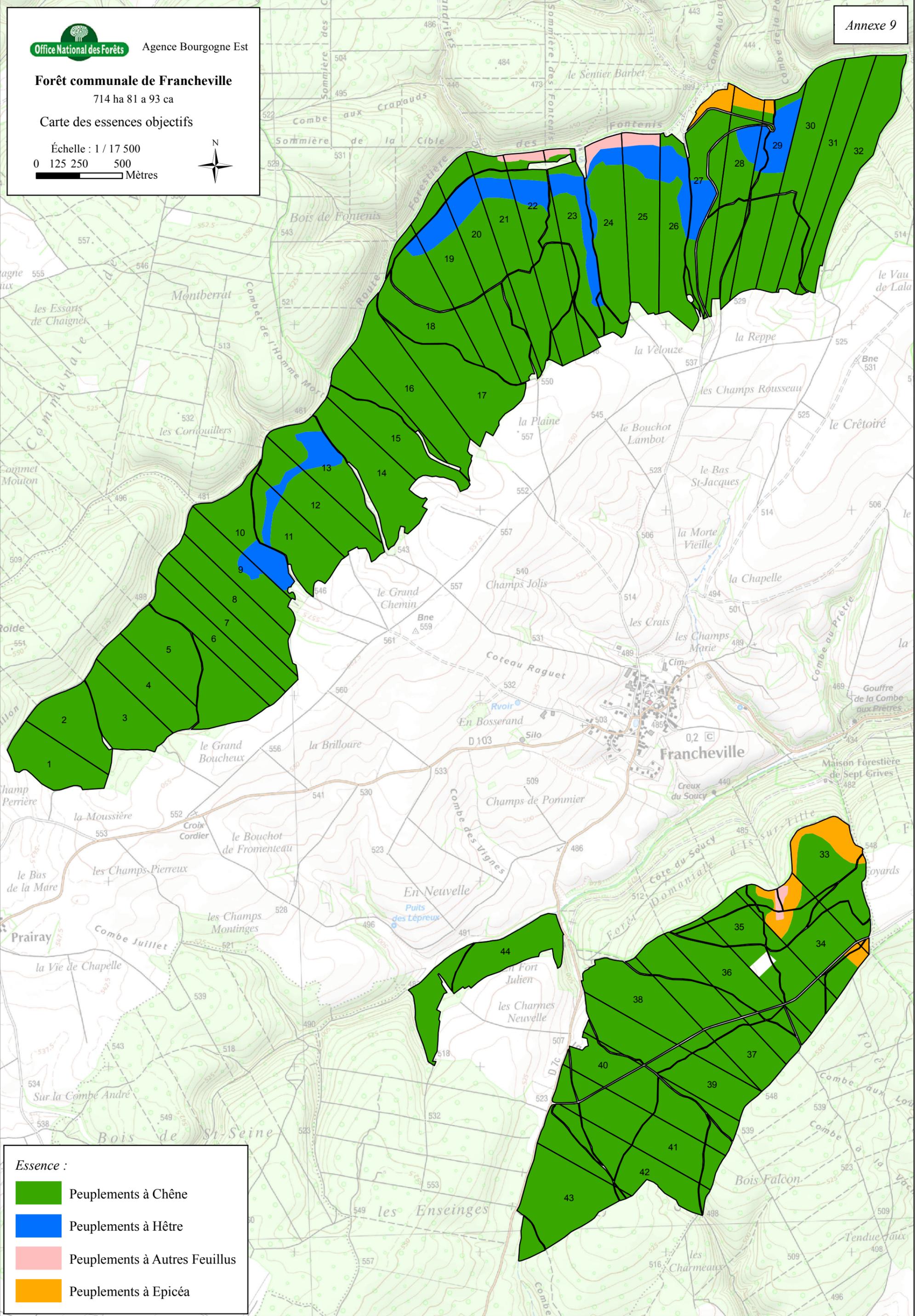
Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

Carte des essences objectifs

Échelle : 1 / 17 500

0 125 250 500 Mètres



Essence :

- Peuplements à Chêne
- Peuplements à Hêtre
- Peuplements à Autres Feuillus
- Peuplements à Epicéa



Agence Bourgogne Est

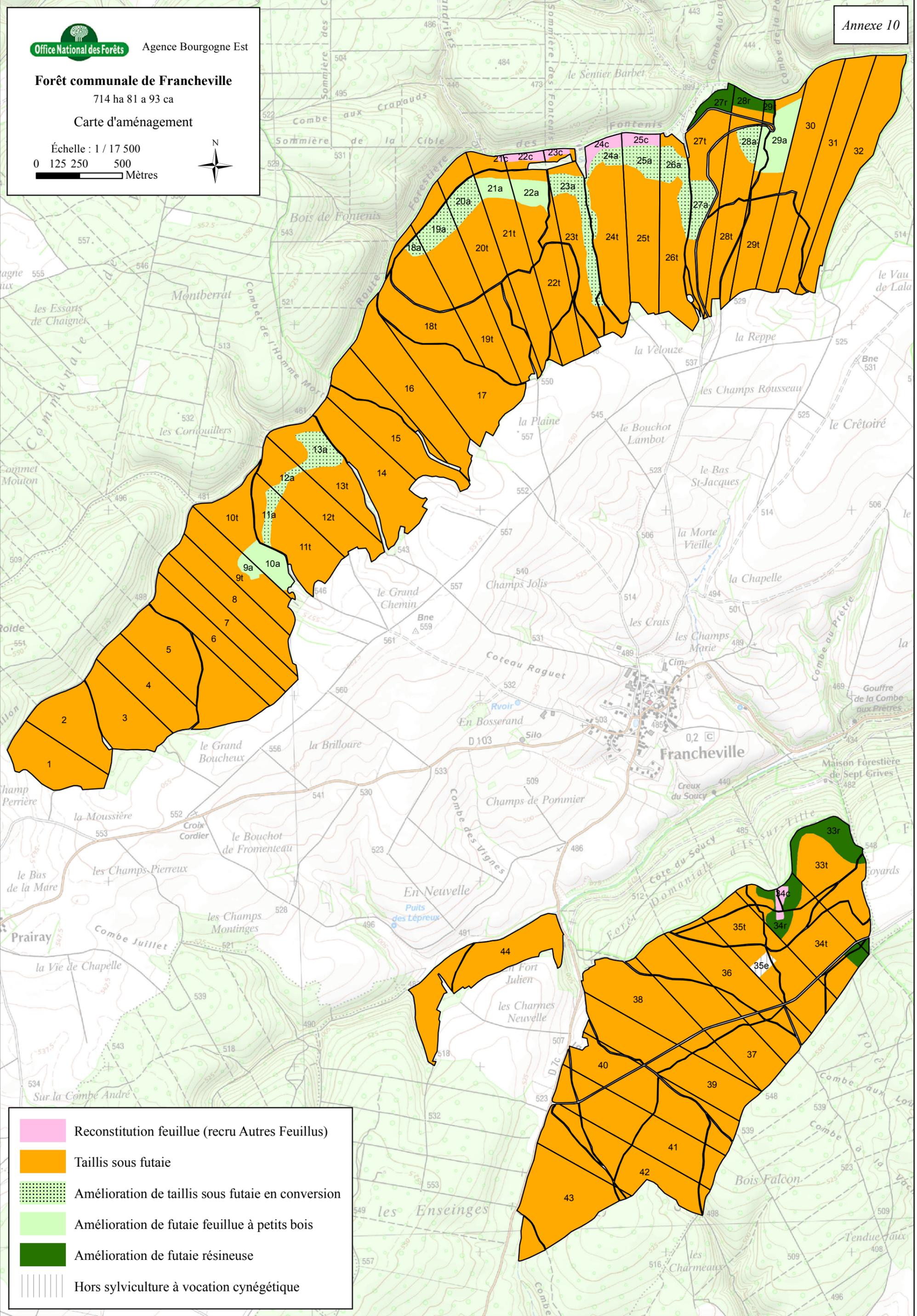
Forêt communale de Francheville

714 ha 81 a 93 ca

Carte d'aménagement

Échelle : 1 / 17 500

0 125 250 500 Mètres



- Reconstitution feuillue (recru Autres Feuillus)
- Taillis sous futaie
- Amélioration de taillis sous futaie en conversion
- Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- Amélioration de futaie résineuse
- Hors sylviculture à vocation cynégétique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA COTE D'OR



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt
de la Côte d'Or

Cité administrative Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
21035 DIJON Cedex

LE PREFET DE LA RÉGION DE BOURGOGNE

PREFET DE LA COTE D'OR

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE PREFECTORAL DDAF N° 480 DU 30 OCT. 2008
FIXANT LES SEUILS DE SURFACE PREVUS
AUX ARTICLES L9 E L10 DU CODE FORESTIER

Vu le code forestier et notamment ses articles L9, L10, L332-1, L332-2 et R.10 ;

Vu l'avis du conseil d'administration du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne réuni le 22 septembre 2008 ;

Vu l'avis de l'Office National des Forêts en date du 27 août 2008 ;

Considérant que les seuils à fixer au titre des articles L9 et L10 doivent contribuer à la mise en valeur et à la protection des forêts du département ;

Sur proposition du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et du directeur départemental délégué ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Dans tout massif forestier d'une étendue supérieure à 10 hectares, après toute coupe rase d'une surface de 2 hectares, la personne pour le compte de laquelle la coupe a été réalisée, ou, à défaut, le propriétaire du sol, est tenu, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe définitive prévue, le cas échéant, par le document de gestion, les mesures nécessaires au renouvellement de peuplements forestiers.

Ces mesures doivent être conformes soit aux dispositions en la matière d'un des documents de gestion mentionnés aux a, b, c ou d de l'article L. 4, soit à l'autorisation de coupe délivrée pour la propriété ou la parcelle concernée en application du code forestier ou d'autres législations, soit aux prescriptions imposées par l'administration ou une décision judiciaire à l'occasion d'une autorisation administrative ou par suite d'une infraction.

Les coupes nécessitées par un défrichement autorisé ou imposées par une décision administrative ne sont pas soumises à cette obligation de renouvellement.

Article 2

Dans les forêts ne présentant pas l'une des garanties de gestion durable mentionnées à l'article L. 8, les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à 4 hectares, à l'exception de celles effectuées dans les peupleraies, enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie et n'ayant pas été autorisées au titre d'une autre disposition du présent code ou de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme, ne peuvent être réalisées que sur autorisation du représentant de l'Etat dans le département.

L'autorisation, éventuellement assortie de conditions particulières de réalisation de la coupe et de travaux complémentaires, est délivrée conformément aux directives ou schémas régionaux dont les forêts relèvent en application du deuxième alinéa de l'article L. 4.

Article 3

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines et amendes prévues aux articles L.332-1 et L.332-2 du code forestier.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Côte d'Or, le directeur départemental délégué de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale



Martine JUSTON